



est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège FBA, Luxembourg, Namur et Picardie.

#### Rédaction et publicité

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles. Tél. 02/627.68.68 - Télécopie 02/627.68.61.

E-mail: [espace@cal.ulb.ac.be](mailto:espace@cal.ulb.ac.be)

Site du mouvement laïque:

<http://www.laicite.be>

ISSN 0775-2768

Fondateur: Jean Schouters

Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre

Directeur: Patrice Darteville

Rédactrice en chef: Michèle Michiels

Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet

Production et administration:

Fabienne Sergoynne

Comité de rédaction: Mireille Andries,

Jean Charlier, Julie Coste, Patrice Darteville,

Julien Dohet, Jérôme Jamin,

André Koeckelenbergh, Pierre Lefèvre,

Jules Louis, Andrée Masson, Yolande

Mendes da Costa, Jacques Rifflet,

Johannès Robyn,

Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

Documentaliste: Anne Cugnon

Impression: Massoz s.a., Liège

#### Abonnements:

Pour 10 numéros:

Belgique: 16,11 €, Étranger: 24,78 €

Pour 10 numéros + 2 Documents:

Belgique: 18,59 €, Étranger: 29,74 €

par virement au compte

n°210-0624799-74 du CAL.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Education et du Pilotage interréseaux. Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

En couverture: photo Photostock. Notre dossier Chacun sa musique, pages 4 et suivantes.

## s o m m a i r e

### Éditorial

La reconnaissance de la laïcité... et après? - Philippe Grollet 3

### Dossier: Chacun sa musique

Les musiques classiques et les autres - Robert Wangermée 4

De la musique avant toute chose - Un entretien avec Michel Demeulbre -

Propos recueillis par Michèle Michiels 6

La chanson peut être aussi un espace de liberté - Francis Chenot 8

Rock et société: le couple du siècle? - Pierre Efratas 10

World music - Entre le multiculturel et l'hybride - Étienne Bour 12

«La musique est un sens» - Philippe Gilson 14

### Laïcité

Reconnaissance légale de la laïcité organisée - Une loi attendue depuis près de trente ans! - Anne Fivé 16

Familles - Une vision laïque et égalitaire - Philippe Grollet 18

### Éthique

Le deuxième pays au monde à dé penaliser l'euthanasie - Jacqueline Herremans 20

### Europe

La laïcité participe à la Convention européenne - Georges C. Liénard 21

Populismes ravageurs - Pascal Martin 22

Pays-Bas - La part d'émotion 23

### Idées

L'autre «détail de l'Histoire» - L'entretien de Jean Sloover avec Louis Sala-Molins 24

### Société

Affaire des «tueurs fous» - Le sablier se vide - Sergio Carrozzo 26

L'insécurité au cœur du débat - Julie Coste 28

### Enseignement

Regards croisés sur l'université - Jean-François Bachelet 29

### Multimédia

Un «ange digital» veille sur nous - Maxime Coppin 30

### Culture

Un style fougueux et coloré - Sandrine Smets 31

Jean-Pierre Maury - Un cheminement construit - Ben Durant 32

### Les lecteurs nous écrivent

33

### Agenda

35

## Nos excuses à nos lecteurs et à nos abonnés!

Les changements ne se font pas toujours sans douleur et *Espace de Libertés* n'a pas échappé à cette règle: la couleur et des modifications en matière d'abonnement ont entraîné quelques petites erreurs dont nos lecteurs ont fait les frais. Dans le dernier numéro du magazine (n° 301), une page de l'agenda a été imprimée deux fois... une distraction de notre imprimeur! Quant à certains de nos fidèles abonnés parfaitement en ordre de paiement, ils ont dû se demander quelle mouche nous piquait puisqu'ils ont reçu un courrier les incitant à s'abonner ! Qu'ils veuillent bien nous en excuser.

La rédaction

# La reconnaissance de la laïcité... et après?

Le 25 avril 2002, la Chambre a voté à l'unanimité, moins l'abstention du CD&V et du Vlaams blok, le projet de loi relatif au Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues.

Quand paraîtra cette édition, il ne manquera plus que la signature royale, après le vote du projet de loi par le Sénat le 13 juin 2002.

Ainsi s'achève pour la communauté philosophique non confessionnelle de Belgique la longue quête de «reconnaissance de la laïcité», premier objectif que le Centre d'Action laïque, fondé en 1969, et le Conseil central laïque fondé en 1973 s'étaient donné à terme. La continuité de cette action est tout à fait remarquable, puisque le grand dessein imaginé par les anciens du CAL et de l'Humanistisch Verbond n'a cessé d'être poursuivi par les conseils d'administration successifs du CAL, de l'UVV et du CCL des trente dernières années. Dès 1974, Robert Hamaide (vice-président du CAL de 1972 à 1979), définissait sous le titre «Pour la reconnaissance de la laïcité» la stratégie dont le mouvement ne s'est pas écarté depuis lors. Une étape essentielle fut la modification de l'article 181 de la Constitution, le 8 mai 1993. Mais cette victoire là n'était que symbolique, puisqu'il manquait encore une loi d'application, ce qui est à présent réalisé, après neuf longues nouvelles années de négociation avec les ministres de la Justice successifs Melchior Wathelet, Stefaan De Clerck, Tony Van Parijs et Marc Verwilghen.

L'année 2003 verra s'installer, parallèlement aux associations constitutives du CAL et de ses régionales et parallèlement à l'UVV, douze établissements provinciaux d'assistance morale, c'est-à-dire un par province et deux pour Bruxelles-Capitale, ainsi que de nouveaux services locaux d'assistance morale. Il est prévu d'en organiser une quarantaine d'ici 2007, pour l'ensemble du pays, dont la moitié en Belgique francophone. Ces services locaux permettront d'offrir des lieux de rencontres et d'orientation pour toute personne confrontée à une difficulté d'ordre philosophique, moral ou confrontée à un problème d'exclusion, quelle qu'en soit la nature. Loin de se substituer aux pouvoirs publics et aux différents services d'aide psychologique ou social, ce nouveau réseau laïque de solidarité aura principalement pour mission une écoute spécifique et la mise en place de services et d'actions complémentaires, particulièrement orientés vers la mise en œuvre concrète des valeurs de la laïcité en milieu défavorisé.

Les moyens nouveaux qui seront ainsi déployés devront permettre une avancée de la laïcité dans des secteurs jusqu'à présent laissés aux associations caritatives et aux mouvements confessionnels. Définir la laïcité comme la volonté de construire une société juste, progressiste et fraternelle, dotée d'institutions impartiales, garantissant l'exercice des droits de l'Homme implique, si nous ne nous payons pas de mots, des actions concrètes. C'est donc un important défi qu'il nous appartiendra de relever, tout en privilégiant au maximum les synergies entre ces initiatives nouvelles et les actions plus traditionnelles du mouvement.

Certains ont cru voir un abandon implicite de l'exigence de la séparation des Églises et de l'État dans la recherche d'une «reconnaissance de la laïcité», s'inscrivant dans un processus constitutionnel et législatif plaçant les communautés confessionnelles et la communauté philosophique non confessionnelle sur un même pied. Rien n'est plus faux. Comme nous l'avons écrit à maintes reprises, le combat pour une laïcisation de la société belge, c'est-à-dire la conquête progressive de l'impartialité des pouvoirs publics à l'égard de toutes les conceptions philosophiques (confessionnelle ou non) est un engagement indissociable de celui qui nous a amené à revendiquer à l'intérieur de cet espace public un peu plus impartial, une reconnaissance sans ambiguïté de la communauté des hommes et des femmes qui se reconnaissent dans les valeurs de libre examen, de conquête de la citoyenneté, d'émancipation, d'égalité, de justice, et d'humanisme dans une perspective excluant toute référence à la divinité, au magique ou au surnaturel.

On verra d'ailleurs très prochainement le Centre d'Action laïque repartir à l'assaut de quelques archaïsmes de notre bon royaume: l'organisation de *Te Deum* qui ridiculisait notre État n'est en effet pas le dernier vestige du colonialisme que l'épiscopat belge n'a cessé d'exercer sur ce pays.

D'ici très peu de temps, nous rendrons également publiques des propositions nouvelles de nature à rendre transparentes et équitables les modalités de financement des cultes et des communautés philosophiques non confessionnelles.

Loin d'être une fin en soi, la «reconnaissance de la laïcité» n'est qu'un moyen de porter plus loin la concrétisation de nos valeurs.

Philippe Grollet



# Les musiques classiques et les autres

Avant qu'on ne l'applique à la musique, le terme «classique» a désigné les constructions architecturales qui prenaient modèle sur les monuments de l'Antiquité grecque et les écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle français qui, en se référant aux «Anciens», avaient élaboré un art de mesure et de raison longtemps donné en exemple. Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on a parlé de «musique classique», à un moment, du reste, où la musique se transformait profondément.

Pendant des siècles, l'Occident, comme la plupart des sociétés, avait vécu dans l'absolu d'une musique contemporaine qui ne connaissait de son passé que ce qui ne remontait pas au-delà d'une ou deux générations; on était persuadé que la musique avait connu un progrès continu et que son passé artistique ne pouvait émouvoir et intéresser encore.

Dès le Haut Moyen Âge, la musique occidentale a été notée de manière de plus en plus précise, ce qui a fait prendre conscience aux musiciens des normes théoriques sur lesquelles elle était établie et a contribué à la faire évoluer pour s'adapter aux besoins et aux goûts de ceux qu'elle voulait satisfaire, dans une société qui se transformait, elle aussi. Cette musique savante, conçue par des professionnels formés de maître à élève, répondait, en effet, à des fonctions diverses: elle était faite pour l'église, pour des cours princiers, plus tard, dès le XVe siècle, pour des sociétés urbaines et bourgeoises. Lorsqu'elle cessait de répondre aux exigences de sa fonction, on la rejetait, puis on l'oubliait. Mais les musiques notées ont survécu dans des manuscrits et, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, dans des éditions.

### Le refus des contraintes

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les transformations de la musique ont été liées aux mutations que connaissait la société elle-même: à la fin de l'Ancien Régime, un esprit de liberté a soufflé partout en Europe. À l'exemple de Beethoven, la plupart des compositeurs ont refusé les contraintes qui avaient fait d'eux des employés subalternes au service d'une église ou d'un prince; ils ont voulu se débarrasser de tout souci fonctionnel, et ont manifesté un désir de création autonome. Ils se sont attachés à concevoir un langage musical personnel qui s'est souvent signalé par une complexité croissante. Ils ont ainsi pris les risques d'une rupture avec un public qui s'élargissait, du reste, avec les progrès de l'instruction.

C'est en quelque sorte à titre compensatoire et parce que les amateurs n'étaient plus satisfaits par la musique de leur temps, qu'ils se sont tournés vers les musiques du passé. En Angleterre, des festivals Haendel consacrés aux oratorios du compositeur du Messie ont été organisés chaque année dans les principales villes du pays. En Allemagne, la musique de J.-S. Bach, qui, à sa mort en 1750, ne correspondait plus au goût galant alors dominant, a été valorisée par une minorité active comme le modèle d'un art sérieux et grave qui ne pouvait être laissé dans l'oubli.

Bach et Haendel ont été ainsi les premiers piliers d'un «musée de la musique», où ils ont bientôt été rejoints par ceux qu'on a appelés «les trois classiques viennois», Haydn, Mozart, Beethoven et par quelques polyphonistes du XVI<sup>e</sup> siècle, comme Palestrina ou Lassus, qu'on n'avait



pas cessé de chanter à l'église mais que désormais on allait chanter au concert. Ce sont les œuvres de ces maîtres qui ont formé le noyau de la «musique classique» notamment parce que les bases de leur langage ont fait l'objet d'un enseignement systématique dans les cours de contrepoint et d'harmonie des conservatoires créés dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle pour former des professionnels de la musique, interprètes et compositeurs. L'idée a, dès lors, été défendue que si, au fil des siècles, la musique n'avait cessé de se transformer dans ses formes et son langage, il était faux de croire qu'elle avait connu un progrès continu sur le plan artistique. L'écoute des musiques du passé a pu s'imposer parce qu'elle a négligé leur fonctionnalité originelle (la participation à un culte sacré ou le divertissement d'un prince) et qu'elle a privilégié, elle aussi, la délectation esthétique. Au sein de la musique savante, la «musique classique» s'est ainsi installée en s'opposant à la musique «moderne», jugée trop perturbante. Elle a progressivement élargi son patrimoine en intégrant progressivement dans le répertoire patrimonial de la musique symphonique, de la musique de chambre ou de l'opéra d'abord des œuvres de «romantiques» comme Schubert, Schumann, puis des œuvres conçues par des musiciens qui avaient bouleversé le langage comme Wagner, Debussy, Strawinsky ou Schoenberg et qui, pour cette raison, dans un premier temps, n'avaient pas été agréés dans le «musée» idéal; le processus d'intégration n'a pas cessé de se poursuivre. Le patrimoine s'est élargi aussi dans le passé de la Renaissance et du Moyen Âge en découvrant grâce aux progrès de la musicologie, des œuvres antérieures à Bach plus difficiles d'accès, elles aussi, car elles recourraient à un langage pré-tonal.

Par ailleurs, la musique classique s'est opposée à d'autres musiques, héritières des musiques populaires traditionnelles (elles-mêmes réduites au statut de folklore); ces musiques qui visent à donner à leurs auditeurs des satisfactions immédiates et ont gardé dès lors des objectifs fonctionnels (faire danser, faire marcher, émouvoir par des chansons, etc.) accordent au contenu de ce qu'elles proposent plus d'importance qu'aux langages et au renouvellement de la forme.

Face à ces «autres musiques», la musique classique au sens large (musique savante, musique sérieuse, dit-on aussi) ne concerne qu'un public minoritaire dans nos sociétés; en effet, ses langages sont complexes et multiples, car ils relèvent d'un véritable musée sonore où voisinent les chefs-d'œuvre du passé et les créations du présent, pourvu que leur valeur soit accréditée. Même si ces musiques sont liées par la logique d'une évolution organique, elles diffèrent souvent profondément. Elles ne peuvent être comprises et aimées que par ceux qui en connaissent les codes, qui en assimilent les subtilités; non, grâce à un «don du ciel», mais par une familiarité quotidienne qui permet d'établir des repères de l'une à l'autre.

L'illustre sociologue Pierre Bourdieu l'a souligné dans bon nombre de ses écrits: «Il n'y a pas de pratique plus classante, plus distinctive, c'est-à-dire plus étroitement liée à la classe sociale et au capital scolaire possédé, que la fréquentation du concert ou la pratique d'un instrument "noble"». De nombreuses enquêtes culturelles ont mis en évidence que dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui, avec des nuances d'un pays à l'autre, il n'y a guère plus de 8 à 10% de la population qui aillent au concert au moins une fois par an et 3 à 4% qui fréquentent l'opéra. Le passage des musiques par

les médias (la radio et le disque) qui garantit pourtant une accessibilité aisée à tous n'a pas modifié ce statut. Bourdieu a aussi fait remarquer qu'il y a une convergence entre la fréquentation des concerts et celle des théâtres, des musées, des expositions d'art, des conférences ou de la lecture des livres ainsi que des habitudes d'écoute en radio et en télévision. Comme pour les autres pratiques liées à ce qu'on a appelé la «haute culture», et parfois, non sans une pointe critique, la «culture cultivée», le public de la musique «classique» se recrute essentiellement parmi ceux qui ont bénéficié d'une scolarité prolongée, qui vivent en milieu urbain et, plus particulièrement, parmi ceux qui sont issus de familles déjà intéressées par la musique.

Comme dans toute la vie artistique, on voit ainsi se dessiner en musique une division entre un art «de haute culture» et un art dit «de masse». D'une part, une musique aux langages complexes qui aspire à la reconnaissance de sa valeur symbolique sur le plan purement esthétique, une musique accessible seulement à un public relativement restreint et qui, pour survivre, a un impérieux besoin de subventions publiques car elle s'appuie sur des institutions onéreuses (les orchestres symphoniques, les opéras). D'autre part, un art «de masse» dont les musiques -dites légères, de «variétés» ou «populaires», chansons, danses- veulent toucher par leur contenu expressif les audiences les plus larges et rapporter ainsi le plus d'argent possible: sans refuser toute préoccupation esthétique elles s'expriment dans des langages qui ne maintiennent leur communicabilité et leur fonctionnalité qu'en se renouvelant de manière permanente.

## Interférences

Mais il y a des interférences entre les musiques classiques et les autres musiques (que la Communauté française rassemble dans ses documents administratifs sous l'étiquette vague mais commode de «musiques non classiques»). Sur les bases tonales de son langage, la musique savante occidentale a su imposer certaines de ses normes dans la plupart des musiques populaires à travers le monde. Elle-même (qui, du reste, a toujours misé sur les virtuoses du piano, du violon ou du chant pour assurer son succès) se commercialise davantage, elle aussi, en passant par les médias, le disque surtout, et n'est plus sûre de sa supériorité absolue.

La société occidentale d'aujourd'hui se veut pluraliste et tend à reconnaître une valeur culturelle aux productions artistiques des autres civilisations, les musiques du monde. Elle reconnaît aussi que certaines musiques, rangées hors des traditions classiques (le jazz, la chanson, par exemple) peuvent avoir des qualités esthétiques appréciables et peuvent désormais être agréées en tant que créations culturelles, alors qu'elles ne s'inscrivent nullement dans la tradition patrimoniale de la musique savante. Elles aussi figurent désormais dans un «musée sonore» virtuel.

Robert Wangermée

Robert Wangermée est administrateur honoraire de la RTBF, professeur honoraire à l'ULB et président du Conseil supérieur de la musique.



Un entretien avec  
**Michel Demeuldre, sociologue**

# De la musique avant toute chose...

«Une chanson douce que me chantait ma maman...». Qui n'a pas été bercé par une de ces mélodies qui réveillent -et révèlent- les souvenirs? Notre parcours est émaillé de ces *Hymne à l'amour* et autres *Temps des cerises*, *Le Déserteur*, *Ne me quitte pas* ou *Les bancs publics*. C'est dire combien la musique participe littéralement des événements de notre vie: le premier slow, un concert mémorable... Aujourd'hui, paroles et musiques ont changé. Comment trouver ses marques entre le rap et la world, la techno et le rai qui envahissent nos espaces. Pourtant, comme pour damer le pion au temps, certains «hits» sont repris et mis au goût du jour: Johnny chante Piaf, *Star Academy* entonne des tubes des années soixante et, dans le dernier Almodovar<sup>1</sup>, on retrouve une subtile *Paloma*... et ce qui était ringard devient soudain sublime!

De quoi relève donc cette alchimie qui nous lie à la musique, aux musiques? Peut-on parler de fonction sociale de la musique?

**Michel Demeuldre:** La musique est une «sonorité sociale» non seulement parce qu'elle reflète une société à divers degrés mais parce qu'elle agit sur elle. Qu'on se rappelle les effets de la «Muette de Portici», des marches militaires, des hymnes nationaux ou révolutionnaires. Quand se déroule une fête, qu'il s'agisse d'une transe d'un culte soufi, vaudou, ou du chamanisme coréen, d'une commémoration nationale ou d'une rave party, la musique est présente comme acteur fédérateur des participants. Avec plus ou moins d'intensité, ceux-ci connaissent ce que Durkheim appelait des «états d'effervescence collective», qui transforment la nature des liens et donc la nature sociale de la collectivité. La musique transforme en société, en «nous», une masse d'individus isolés. Ils se sentent transportés par des forces qui les dépassent en un autre monde où la mesquinerie égoïste n'a plus cours. Souvent associée à la boisson ou à l'ingestion de substances «sacrées», la musique en synchronisant les corps et les esprits opère, outre cette résonance fusionnelle, un état de sursociabilité entre les individus. On voit d'ailleurs les pouvoirs publics, en tous lieux et de tous temps, se préoccuper de contrôler les carnavaux, les réunions religieuses, pour éviter les débordements mais aussi s'en servir pour mobiliser les masses à leur profit. Les nazis ont remarquablement «orchestré» leurs fêtes.

D'une fonction de rapprochement  
qui soude émotionnellement  
un groupe,  
on est passé à celle  
de la consommation  
d'un service de loisir.

La fonction sociale de la musique, que reste-t-il? Auparavant, chaque musique était fonctionnelle: elle créait un climat autour d'un événement. Si la structure sociale change, et donc les fonctions sociales, les musiques vont se modifier ou disparaître. Pour les musiques du monde, la perte actuelle du patrimoine est considérable. Par exemple, le *fado* portugais -un «entre soi» masculin- n'a plus du tout la même fonction: cette «délectation morose» au départ, tout à fait intimiste, est devenue un «incontournable» typique pour un touriste à Lisbonne. On peut écouter la même musique mais avec d'autres représentations sociales que celle qu'elle évoque. D'une fonction de rapprochement qui soude émotionnellement un groupe, on est passé à celle de la consommation d'un service de loisir.

De cette fonction sociale de la musique, que reste-t-il?

Auparavant, chaque musique était fonctionnelle: elle créait un climat autour d'un événement. Si la structure sociale change, et donc les fonctions sociales, les musiques vont se modifier ou disparaître. Pour les musiques du monde, la perte actuelle du patrimoine est considérable. Par exemple, le *fado* portugais -un «entre soi» masculin- n'a plus du tout la même fonction: cette «délectation morose» au départ, tout à fait intimiste, est devenue un «incontournable» typique pour un touriste à Lisbonne. On peut écouter la même musique mais avec d'autres représentations sociales que celle qu'elle évoque. D'une fonction de rapprochement qui soude émotionnellement un groupe, on est passé à celle de la consommation d'un service de loisir.

La construction de l'écoute renvoie à des valeurs symboliques et à des sensibilités religieuses qui constituent un cadre se modifiant plus vite d'une génération à l'autre, dans un monde dominé par les modes intellectuelles et esthétiques, que parmi des populations rurales où le substrat religieux est encore puissant.

Y a-t-il une esthétique et une émotion propres à chaque type de musique?

Toute émotion et toute «aspectualisation» de celle-ci dans un style musical est une construction par un groupe social qui entend imposer sa «définition de la situation», son réseau de symboles et de représentations, bref, sa vision collective du monde. Du hard rock au rap en passant par le reggae, on trouve différentes esthétiques, comme celles des «ados» par exemple: les voix se veulent juvéniles, «cool» pour les Beatles ou le *folk*, ou encore nasillardes et monocordes comme celle de Dylan, qui marque ainsi une distanciation ironique à l'égard d'un système. Cette esthétique, qui va imprégner toute la musique post-rock, a une signification sociale parce qu'elle signe la fin de toute tradition musicale mélancolique. Jusqu'à la mort du *blues*, il y avait une dimension à la fois de solidarité dans le cafard et d'autodérisión autoprotectrice - un peu comme l'humour juif. D'où vient ce mélange? Du flegme britannique de la *gentry* anglicane, qui était lui-même un prolongement de la *sprezzatura* des cours baroques italiennes. La contre-réforme enseignait le détachement à l'égard des biens de ce monde voués à une mort inéluctable. L'aristocratie afficha ce mépris calme et blasé devant l'agitation anxiouse et mesquine des besogneux et des affairistes pour bien marquer sa supériorité de classe que rien n'affecte. En passant d'une catégorie sociale ou sexuelle à l'autre -du noble au domestique, à l'esclave, à la geisha, à la prostituée, au travesti-, le flegme prend une tout autre signification. Si on déprécie les souffrances, on se protège. Ce faisant, le dominé affiche une attitude de refus de l'*establishment* blanc du «système». C'est ce qui plut aux jazzmen et aux beatniks - «ces nègres blancs», comme les appelait Norman Mailer, puis à toute la génération «cool» du *baby boom*. Ainsi, ce n'est pas tellement l'émotion dans les styles musicaux mais son exhibition ou son refus qui révèle la mise en scène de soi au sein d'un groupe social. Paradoxalement, si l'inhibition émotionnelle assortie à l'attitude de dédain correspond à des stratégies différentes chez les nobles, les esclaves, les hippies ou les «bo-bo» (bourgeois-bohèmes), on peut retrouver dans cette ostentation du refus boudeur des richesses acquises par le travail et la «récupération par le système», un même élitisme essentialiste. Après tout, un noble, un esclave et un hippie détestent, bien que pour des raisons différentes, le travail, l'affairisme bourgeois et la musique commerciale.



## «Le dégoût du goût des autres»

### Justement, comment se déterminent les goûts?

Plus on monte dans l'échelle sociale, plus l'abstrait devient prégnant. Plus on descend, plus on recherche le joli au premier degré: le contenu doit être aussi beau que le contenant. Les avant-gardes, en revanche, aiment se faire souffrir dans des ascèses formalistes. Pour Bourdieu, il s'agit d'un besoin de distinction des classes qui ont chacune le «dégoût du goût des autres». Il explique la différence de goûts en fonction de l'éloignement relatif des classes par rapport à la nécessité et à la proximité de la nature. Cette théorie néomarxiste de la fonction sociale du goût, si elle contribue à expliquer certaines différences d'habitus, donc de dispositions esthétiques, au cours des trois premiers quarts du vingtième siècle, est réductionniste et de plus, elle ne permet de comprendre ni la formation, ni l'évolution des esthétiques, des styles, des processus de changement de goûts et des normes des modes. Pour cela, il faut non pas partir d'une théorie philosophique mais de la diversité des musiques et de leurs histoires.

Les indices du timbre de la voix, l'accent, la raucité..., qui renvoient au contexte d'origine, sont beaucoup plus présents dans les musiques populaires que dans la musique d'élite, comme l'opéra, où l'individu s'efface derrière le code convenu. Mais la raucité commune aux groupes de prêcheurs pentecôtistes noirs, aux fumeurs de haschisch grecs, aux gitans andalous, aux prisonniers des goulags russes et aux chamanes d'Extrême-Orient se comprennent dans des logiques différentes.

Le changement musical évolue aussi avec le visuel: on regarde plus un clip aujourd'hui qu'on ne l'écoute. La mélodie disparaît de plus en plus comme logique linéaire. Les répétitions en boucle remplacent les lignes mélodiques, comme dans la techno ou le rap où les paroles jouent le rôle de percussion. Conséquence: disparition de l'émotion et apparition de l'agressivité.

### Qu'en est-il du rapport entre corps et musique, entre les rythmiques d'hier et d'aujourd'hui?

Dans le passé, on travaillait en cadence, ce qui induisait une certaine rythmique. Un grand nombre de rythmes musicaux africains ont été induits par des rythmiques bien particulières, celles des techniques du corps. Les pêcheurs, les chasseurs, les pasteurs ont leur propre motricité et leurs danses, leurs mélodies, leurs démarches viennent directement de leurs activités récurrentes.

Aujourd'hui la gestualité professionnelle du corps a disparu. Le progrès s'est évertué à éliminer les tâches répétitives et monotones. Les jeunes de plus en plus sédentaires et de moins en moins habitués aux travaux physiques sont épuisés après une ou deux danses. Pour pouvoir se dépenser dans les boîtes, ils ont besoin de se «doper» y compris à l'aide de boissons énergisantes et de drogues. Puisqu'il n'y a plus de socialisation de la gestuelle, en l'absence de mouvements appris et intériorisés, on ne peut plus danser ensemble. Il n'y a plus de langage de couple possible. Ces musiques et ces rythmes sont plus simples et faciles à danser: pas d'apprentissage, pas de savoir-faire particulier...

Autre mutation encore: autrefois les musiciens détenaient un savoir-faire instrumental qui a disparu lui aussi. Aujourd'hui, on pianote et on élaborer des sons à partir d'un matériel de plus en plus complexe mais il n'y a plus de véritable savoir-faire partagé. Pour faire la fête, il faut simplifier, raccourcir la mélodie et la répéter indéfiniment.

### Les mélodies deviennent de plus en plus sommaires. Et les paroles?

La chanson n'est plus métaphorique comme elle l'était jadis. Dans le raï, par exemple, on parlait de l'amour à mots couverts, c'était purement métaphorique mais aujourd'hui il est devenu ouvertement sexuel. Le gouvernement algérien et les islamistes rejettent à la fois le raï ancien et le raï nouveau. Pourquoi le raï ancien? Car il était chanté par les prostituées, les chanteurs de bordel d'Oran. La symbolisation des sentiments et l'utilisation de castes de musiciens pour les émotions correspondaient à un besoin de cloisonnement pour protéger celui qui les exprimait. Si l'on veut se confier, on le fera à quelqu'un qui ne peut pas vous nuire. La geisha, le tzigane... sont des non-personnes devant lesquelles on peut se «lâcher». Ils sont aujourd'hui remplacés par le karaoké: c'est la mécanisation de la caste de la non-personne.

Le tango est une création à partir d'influences multiples: italienne, polonaise, allemande...

### Comment naît un style musical? Quand se situe le déclic? Que peut-il susciter?

Un nouveau style prend très souvent son origine dans un lieu d'échange, de transit: un port, une gare, un carrefour de migrations. Les individus y sont de passage, comme des musiciens nomades. On est dans une situation de «débrayage» par rapport aux structures familiales, loin des équilibres, dans un monde d'hommes, entre deux trains, deux bateaux, dans un environnement un peu nostalgique. Cette rupture de la continuité conduit à l'émergence de structures nouvelles. Les influences diverses vont se mélanger. Si on prend le cas du tango argentin, on constate que les influences sont multiples: italienne avec la chanson napolitaine, polonaise avec la mazurka, allemande, autrichienne... Les enfants d'immigrés cherchent une nouvelle identité et veulent créer la modernité, et tant la chanson napolitaine que la mazurka, c'est moderne! Le tango n'est pas une contre-culture, ce n'est pas non plus un métissage, c'est une création. La musique joue un rôle important dans l'image de l'intégration et de la réussite. Les jeunes maghrébins de la deuxième génération ont créé leur propre genre musical qui se situe dans la mouvance «black», adoptant l'idéologie et le langage des ghettos new-yorkais dans le rap, en même temps qu'une expression faisant office de percusion et d'aboiement agressif. Mais le rap ne peut être utilisé par les sociologues et éducateurs de rue, selon moi, comme un outil d'intégration. La création artistique ne peut être ni organisée, ni subventionnée.

<sup>1</sup> Hable con ella

Michel Demeuldre est chargé de cours à l'ULB, à l'IHECS et à l'U.T. de Charleroi.



# La chanson peut être aussi un espace de liberté

La chanson française, la vraie, existe, résiste.  
Y compris en Belgique.

©AFP

Elle fait partie de nos habitudes culturelles les plus ordinaires et les mieux ancrées. On la fredonne, on la siffle. Dans la rue, au boulot ou sous la douche. La chanson -art mineur pour d'aucuns ou neuvième art pour Angèle Galler<sup>1</sup>- est partout. Presque à notre insu. Elle peut avoir une fonction simplement divertissante, elle est parfois «chanson de parole» qui tient un propos de qualité, soucieux de fond et de forme. Ce que Jean Ferrat définit par «chanson artisanale» qu'il oppose à la «chanson industrielle», qui n'est le plus souvent qu'un produit de consommation comme un autre à l'heure de la mondialisation.

Beaucoup s'inquiètent aujourd'hui, à juste titre, de l'omniprésence -et de l'omnipotence- des productions anglo-saxonnes et réclament des quotas de chanson française. Une revendication purement quantitative. Pour notre part, nous préférions que les ondes nous servent Dylan ou Springsteen plutôt que Frédéric François et Céline Dion.

## Un peu d'histoire

De tous temps et en tous lieux, si loin qu'on remonte, la chanson a accompagné les activités humaines: chants religieux, chansons d'amour et de mariage, chants de travail et de revendication... À l'origine, chanson et poésie sont à ce point liées qu'elles se confondent. Que l'on songe aux aïdes dans la Grèce antique, à commencer par le plus célèbre, Homère: autant l'*Iliade* que l'*Odyssée* sont des épopées poétiques qui se psalmodiaient. De même à Rome avec Virgile et l'*Énéide* dont la scansion soulignait l'aspect musical.

En ce qui concerne la chanson française, elle remonte au Moyen Âge à l'époque où se formaient les différents parlars romans et il est hautement significatif que le premier texte littéraire en langue d'oïl (qui allait donner naissance au français et à tous les dialectes au nord de la

Loire) que l'Histoire ait pu retenir soit la *Cantilène de sainte Eulalie* qui, comme l'indique le mot «cantilène», combine elle aussi poésie et musique. Si le texte en ancien «français» est parvenu jusqu'à nous, il n'en est hélas pas de même de la musique.

Vint le temps des troubadours. Ces chanteurs-poètes qui allaient de château en cour pour égayer seigneurs et gentes dames de leurs ritournelles sans grand intérêt ou, mieux, pour célébrer l'amour courtois. Enfin, troubadours et ménestrels œuvraient dans les régions de langue d'oc (grossio modo, le sud de la Loire), tandis qu'au nord, il s'agissait de trouvères et de ménétriers, mais ces appellations relèvent d'une même origine et recouvrent une même fonction.

Progressivement, la chanson va couvrir d'autres terrains, se faire satirique ou pamphlétaire. Ainsi au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la Fronde, on vit se multiplier les «mazarinades», chansons de protestation dirigées contre le précepteur du futur Louis XIV, le cardinal Mazarin qui exerçait le pouvoir de fait. De même, se sont développées les chansons de métiers, des tisserands et foulons aux escholiers et bacheliers dont le propos était souvent gaulois.

En dehors de ces expressions populaires, il y a, réservé aux classes aisées, un genre plus «noble» qui est l'opéra. De cette forme plus légère qu'est l'opéra bouffe, naîtra l'opérette qui vise un public moins exigeant (et moins fortuné) et qui atteindra une extraordinaire popularité entre 1870 et 1920. Mais 1871, c'est aussi l'année de la Commune de Paris, écrasée dans le sang par les Versaillais. La Commune avait le soutien de nombreux artistes: le poète Verlaine, le romancier Jules Vallès (qui en fut un des acteurs en vue), le peintre Gustave Courbet ou le chansonnier Jean-Baptiste Clément qui nous a laissé *Le temps des cerises*, chanson qui émeut encore nos contemporains. Et faut-il rappeler qu'un autre communard, Eugène Pottier, est l'auteur de *L'internationale*?

La fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> constituent une époque très riche pour la chanson, avec des lieux comme «Le Chat noir» et d'autres cabarets à chanson qui étaient souvent des lieux de contestation, et avec l'émergence, dans la foulée de Béranger (1780-1857), de chansonniers renommés comme Aristide Bruant (1851-1925), à qui l'on doit notamment *Les canuts* sur la misère des ouvriers du



textile lyonnais, Jules Jouy, un rescapé de la Commune qui s'en est pris avec verve et rage à tous les pouvoirs, ou un Montéhus dont *La butte rouge* se chante encore de nos jours. C'est aussi à ce moment qu'apparaît, parfois mêlé à ces chansonniers, le music-hall qui connaîtra ses plus belles heures de gloire avec le «Moulin rouge». Et c'est en somme le music-hall qui a donné ses lettres de noblesse à la chanson de variété.

Les guerres ont ceci de paradoxal qu'au-delà de la grande boucherie qu'elles peuvent provoquer, comme ce fut le cas de celle de 14-18, elles entraînent, par contrecoup, soit des mouvements de dérision radicale (comme Dada, précurseur du surréalisme), soit des attitudes de joyeuse insouciance: ce furent les «Années folles» avec Joséphine Baker, Maurice Chevalier, Mistinguett... et la musique de variété, mêlée à celle venue des États-Unis qui avait elle-même emprunté certains accents et rythmes au jazz des Noirs américains récupéré par les Blancs. Curieusement, c'est aussi en intégrant des éléments de jazz, un certain swing en particulier, que Charles Trenet va rendre la chanson française à elle-même avec un ton léger, de la fantaisie langagière (héritage, peut-être, du surréalisme), des textes et des ambiances qui n'excluent pas la poésie.

Nouvelle parenthèse douloureuse avec la guerre 40-45, les camps de concentration et l'horreur de la Shoah. À la Libération, les Américains débarquent aussi avec leurs produits culturels. À commencer par le jazz qui, cette fois, est celui des Noirs et qui va séduire une partie importante de la jeunesse et des intellectuels français: ainsi le poète, romancier, critique et jazzman, Boris Vian, à qui l'on doit par ailleurs *Le déserteur*. Par contre, la musique de variété américaine va se heurter à une résistance inattendue du côté de Saint-Germain-des-Prés où, certes, l'on danse le be-bop mais où s'affirme, dans les nombreux cabarets qui s'ouvrent sur la rive gauche de la Seine, une chanson française soucieuse d'un propos.

Cette chanson à texte, aux limites souvent de la poésie, connaîtra son expression la plus haute dans les années soixante, avec Georges Brassens, Jean-Roger Caussimon et Léo Ferré, Anne Sylvestre, mais aussi un Belge et un Canadien «montés» à Paris, Jacques Brel et Félix Leclerc. Puis, dans le registre populaire de la veine réaliste, une Édith Piaf. Nul doute qu'un Ferré ou un Brassens, dans une moindre mesure, ont eu un impact sur la jeunesse du temps et que, d'une certaine manière, ils ont préparé Mai 68, qui n'est pas qu'une révolte étudiante mais, surtout, une remise en cause de la société de consommation.

## L'après-Mai 68

Ces événements de Mai 68 auront un impact considérable sur l'expression artistique et la chanson en particulier, avec l'affirmation de convictions auto-gestionnaires et régionalistes. Parmi celles-ci, le renouveau celtique en Bretagne avec le barde Glenmor, Gilles Servat, Alan Stivell. La défense de l'Occitanie avec Joan-Pau Verdier. Jusqu'en Belgique où des chanteurs choisissent de s'exprimer en dialecte: wallon liégeois pour Philippe Anciaux, picard pour Daniel Barbez, ardennais pour Bruno Picard, gaumais pour Jean-Claude Watrin, alors qu'à Bruxelles et en français, un André Bialek défend un folk urbain et qu'un Claude Semal aborde les problèmes de fond.

Parallèlement, une partie de la jeunesse écoute à la fin des années soixante soit les «Beatles» et les «Rolling Stones», soit le «protest song» de Woodie Guthrie, de Bob Dylan ou de Joan Baez, aussi étrangers au «show-biz» qu'un François Béranger, un Maxime Le Forestier, un Claude Nougaro, voire un Gainsbourg en dépit des ses ambiguïtés, en France. Le spectacle-commerce rétorquera donc par ce que l'on a qualifié de «yé-yé», une chanson où le texte (souvent débile) compte peu. Si l'on ne parle plus à présent de yé-yé mais de variété, les mécanismes commerciaux qui régissent le monde de la chanson n'ont guère évolué, tout au plus se sont-ils radicalisés à la faveur d'une prétendue mondialisation qui n'est jamais qu'uniformisation des consommations. Pourtant la chanson française résiste.

Brel, l'inoubliable, du «Plat pays» aux «Marquises».

Existe. Présentant des facettes multiples, nourrie des influences les plus diverses. Du jazz au rock, en passant par le folk et les musiques ethniques. Difficile d'en faire le tour, tant elle est diverse, mouvante et changeante, d'un pays à l'autre, d'une francophonie à l'autre. Ainsi le Québec où la chanson a un rôle identitaire face à la toute-puissance des États-Unis et de l'impérialisme économique et culturel anglo-saxon.

Nous en terminerons par notre «pays petit». Au-delà de l'arbre Brel (dont on ne peut oublier qu'une chanson comme *Quand on n'a que l'amour* est antimilitariste)<sup>2</sup>, il y a, tout d'abord, l'indéboulonnable Julos Beaucarne qui, à l'occasion, a su prendre position face au spectacle du monde: l'espoir chilien assassiné en 1973 ou l'ex-Yugoslavie déchirée. Semal est toujours là, aussi caustique et dénonciateur. Comme le «solibertaire» Jacques-Ivan Duchesne ou Jofroi dont le discours écolo-humaniste est plus que jamais d'actualité. Dans la meilleure tradition de la grande chanson française, Jo Lemaire s'est réappropriée le répertoire de Piaf et Lio revisite l'univers -vraiment pas neutre- de Prévert. Et puis il y a la relève... assurée, notamment, par la Biennale de la chanson française qui a couronné le groupe a capella métissé «Tam'Écho'Tam» lors de la première édition, le rocker Philmarie en 1996, l'insoumis Daniel Hélin deux ans plus tard, puis, en 2000, Dimitri, entre blues cradingue et musette authentique (et entre blues authentique et musette cradingue). Hélin et Dimitri, des rebelles soucieux d'un monde plus habitable et qui ne peuvent accepter les opacités institutionnelles.

**De tous temps  
et en tous lieux,  
si loin qu'on remonte,  
la chanson  
a accompagné  
les activités humaines**

Francis Chenot est poète et journaliste, rédacteur en chef de la revue bimestrielle *Une autre chanson*, 10, rue de l'Industrie, B-4540 Amay.

<sup>1</sup> Angèle Guller, *La chanson française contemporaine: le 9<sup>e</sup> art*, Vokaer, 1978.

<sup>2</sup> Ouvrage collectif *Brel! Et après?*, chez Labor.



# Rock et société: le couple du siècle?

De tous les phénomènes qui ont caractérisé la deuxième moitié du vingtième siècle et le début du troisième millénaire, le *rock-and-roll* est sans doute le plus durable et le plus significatif.

Non seulement le rock n'a pas disparu comme tant de modes qu'on annonçait pérennes et inoxydables, mais de surcroît, il affiche une étonnante disposition à se renouveler tel le phénix qui, sans cesse, renaît de ses cendres avec une vigueur nouvelle. Il a survécu au passage de plusieurs générations, annoncé, précédé ou accompagné des changements radicaux de société. Et à chaque passage de relais, à chaque bifurcation, lors même que des analystes empressés proclamaient sa mort avec des larmes de crocodile, il se relevait et repartait de l'avant sous des formes renouvelées, semant sur son passage de multiples jalons musicaux.

Une pareille vitalité n'est pas l'effet du hasard, pas plus que la nature qui se renouvelle à chaque printemps venu. Elle provient des tréfonds mêmes de la société dont elle constitue le miroir fidèle.

Pourquoi cet engouement? Que signifie-t-il? C'est à ces deux questions que je vais tenter ici de répondre.

## Né dans la rébellion et grandi en ville

Un extraterrestre qui débarquerait aujourd'hui sur notre bonne vieille planète bleue serait sans doute surpris de savoir que l'immense *business* globalisateur du rock et de sa famille est né d'une rébellion! C'est pourtant le cas. La musique des Noirs des cités pauvres, passée un jour dans des bouches blanches, a été considérée, deux bonnes décennies durant, comme un épigone du mal absolu, entraînant la réprobation de la «majorité morale» et de ses censeurs cléricaux ou non. On a oublié qu'à ses débuts, Elvis fut littéralement excommunié par une foule de petits ayatollahs du Sud profond, que Little Richard, Jerry Lee Lewis, Eddie Cochran ou, plus tard, les Beatles, les Doors ou les Stones, menaient une vie considérée alors comme scandaleuse et débauchée! Oser se trémousser comme *Elvis the Pelvis*, parler de sexe crûment comme dans l'indémodable *Long Tall Sally*, affirmer «nous, les Beatles, sommes plus populaires que le Christ», c'était affronter directement la société. Nombre de shows se terminaient par un concert de chaises cassées et de sirènes de police. Dans ce maelström s'en-gouffrèrent pêle-mêle libération des moeurs et drogue, pacifisme et contestation violente, protestation et conformisme, anticléricalisme et idolâtrie, révolte et commerce, universalisme et communautarisme. On me dira que c'était l'alliance de la carpe et du lapin, mais le mouvement était lancé et plus rien ne pouvait l'arrêter.

Le rock est d'abord une musique urbaine. Il en réunit toutes les thématiques, dont la première est la promiscuité. Dès lors que, sous la pression des conditions nées de l'après-guerre, un nombre croissant d'êtres humains se concentrent, se croisent, se frôlent, s'affrontent et se confrontent dans un espace relativement réduit, la société traditionnelle, essentiellement et majoritairement rurale, s'effondre pour faire place à un autre modèle réduisant l'homme à une statistique et métamorphosant l'individu, paysan ou bourgeois, en simple anonyme d'une collectivité tentaculaire. De sorte que, pour exister, il faut se singulariser, se regrouper en «tribus» dont les membres ne se reconnaissent plus à leurs statuts sociaux mais à leurs codes et à leurs rites individualisés, ne fût-ce que par opposition «au reste». L'allure prend une dimension sacrilégia: porter la banane ou le cheveu long, le costard lamé ou le cuir noir, constituent autant de signes. Ensuite, on se regroupe selon le quartier, l'origine ethnique ou religieuse, et voici qu'il faut à cette singularisation multiple un vecteur commun: ce sera le *rock-and-roll*, musique de jeunes «pas d'accord» qui veulent flanquer la vieille société cul par-dessus tête.

## Porté par les techniques de communication

Après la Seconde Guerre mondiale, tout change et le changement jaillit des usines américaines. À peine la radio a-t-elle conquis tous les foyers que la télévision déboule, apportant avec elle le spectacle, l'hypnose collective, et par conséquent le culte du *look*, de «l'attitude». Le vedettariat prend une dimension jamais connue



jusque-là, puisque le spectateur éprouve l'impression d'une intimité avec ses modèles. Pour le rapprocher davantage de ceux qu'il admire, le tourne-disques puis l'enregistreur, sans cesse perfectionnés, consolident l'effet relais. Être comme le héros, c'est devenir soi-même une sorte de héros, montrer qu'on en partage les façons et renaître en tant qu'individu, même si des milliers, des millions d'autres font comme moi! Les puissances d'argent comprennent vite où réside leur intérêt: pour conquérir ce marché en ébullition, il faut créer des outils nouveaux. Le *merchandising* fait son apparition, permettant d'encadrer cette nouvelle culture et d'utiliser sa force montante afin de la métamorphoser en un créneau de profits. Pour ce faire, l'industrie du disque et du *show-business* crée une multitude de produits dérivés revêtant une double fonction: occuper toutes les niches de vente et répondre au besoin d'identification et de proximité. Dès cet instant où la voix, l'image, le son, le tissu, l'objet envahissent tout l'univers visible, il est fatal que le rock prenne une vaste dimension sociale et s'enracine profondément.

### Imposé par la consommation et le jeunisme

La natalité s'emballe. Le pouvoir d'achat grandit. La jeunesse conquiert de nouvelles libertés. La société devient celle des grands ensembles. L'industrie va répondre à cette quadruple évidence, en développant un nouveau marché: celui de la jeunesse. Adieu, les tenues traditionnelles: jeans, baskets, bobs, t-shirts, accessoires et autres produits liés à l'émergence du rock et de ses épiphénomènes, représentent un marché des plus juteux. Il faut le porter au paroxysme, faire de la jeunesse la vertu suprême, car tout le reste est *out* et ringard. Désormais, le choc des générations est créateur de bénéfices et le vêtement, auparavant symbole de classe, c'est-à-dire reflet d'une profession, d'une appartenance à une caste sociale, prend une dimension transversale: M. Baron junior porte le même modèle de jean que M. Jeune ouvrier? Et «en boîte», dans le chaos des apparences mouvantes, va-t-on distinguer l'employé du cadre, l'étudiant du rupin? Plus forcément: ils portent la même chose. C'est normal: ne s'inscrivent-ils pas tous les deux dans la même mode? Et quand le territoire social tend à subsister, on segmente le marché en autant de tribus qu'on en distingue, comme par exemple: *mods*, *rockers*, *beatniks*, *hippies*, *punks*, *grunges*, etc. Ainsi, par un paradoxe curieux, le rock, porteur d'aspirations individuelles à l'émancipation, tend à devenir le medium principal d'une sorte de collectivisme capitaliste. Or, justement, c'est par ce paradoxe qu'il se maintient et se développe, donnant naissance à une foule de bébés et ouvrant grandes les portes à d'autres expressions musicales. *Twist*, *mashed potatoes*, *jerk*, *soul*, *heavy metal*, *tamla motown*, *rap*, *world music* lui doivent une fière chandelle. Sans compter les genres préexistants, comme le *rhythm and blues* ou la *folk music*, pour ne citer que ceux-là...

### Importé partout par la toute-puissance du modèle anglo-saxon

Mon article abonde en mots anglo-saxons ou, pour être précis, américains. Au propre comme au figuré, c'est la traduction exacte d'une situation de fait: après avoir connu les soubresauts internes d'une culture qui portait en elle la contestation du modèle *WASP*<sup>1</sup> ou *Sir Gentleman*, le rock est devenu un produit d'exportation, puis un moyen de propagande permettant d'illustrer le «miracle

anglo-saxon» et d'assurer la prééminence de l'anglais comme langue mondiale. Qu'on ne se méprenne pas: je ne crois nullement que de sombres bonshommes aient jamais ourdi, dans un sombre étage d'un sombre gratte-ciel, un sombre complot visant à la domination du monde en ricanant: «le rock sera notre bombe R!». Mais chacun peut constater que l'emprise croissante de l'*imperium* américain et de son factotum anglais, s'est faite notamment par le biais d'une image d'Épinal montrant des jeunes libres de s'exprimer, d'affirmer leur singularité, et de trouver le boulot de leurs rêves, pour peu qu'ils travaillent et possèdent du talent. Tant de groupes, de vedettes et d'idoles ne sont-ils pas nés dans la misère? Or, aujourd'hui, ils rouent carrosse, ils sont riches et

...et Mick Jagger, toujours aussi fringants!

heureux. C'est ça l'Amérique! *Born in the USA...* Qu'on le déplore ou non, ce modèle a été initié par les rockstars et leur omniprésence dans des indicateurs de gloire appelés «hit-parades», ces *pythies* du talent et de la gloire. Les jeunes de Prague, de Budapest, de Moscou et même de Pékin aimeraient leur ressembler. Ils le disent, ils le font savoir. Le rock devient, chez eux aussi, un instrument de contestation qui leur vaudra d'être pourchassés par les culs-bénis de la dictature du prolétariat. D'autres jeunes, ailleurs, suivront ...

Nous sommes tellement habitués aux modes et aux sons dominants que nous avons tendance à ne plus les voir; à ne plus les entendre. En tant que laïques, sans doute faudrait-il que nous nous penchions plus sur ce décodage, car, ainsi que j'espère l'avoir montré dans ce qui précède, il présente l'avantage de nous montrer la société sous un autre angle et, par là, il est susceptible d'accroître notre capacité de vision et de réflexion active.

Pierre Efratas

<sup>1</sup> White Anglo-Saxon Protestant.

Pierre Efratas est écrivain. Il a notamment publié en 1997: *Le King... et moi*, consacré à Elvis Presley, aux éditions Claude Lefrancq.



### World music

# Entre le multiculturel et l'hybride

Musiques cubaines, africaines, tsiganes... déferlent dans les concerts et sur les ondes. Jusqu'à se fondre dans un produit fabriqué, vide de sens.

*World music*, musiques du monde..., les musiques des autres semblent plus que jamais être à la mode. «Celle des autres», tant il apparaît que cette fameuse *world music* ne commence qu'au-delà de nos frontières; elle n'est pas le fait de nos artistes, à moins qu'ils ne jouent ou chantent avec quelques musiciens venus d'ailleurs! Exotisme oblige.

Il est vrai que notre horizon d'écoutes s'est élargi sans limites, que les discographies existantes et les concerts proposés nous emmènent au bout du monde. Pour faire le tour du monde des musiques, il suffit d'entrer dans une médiathèque ou dans un bon magasin de disques et d'oser. Et, qui plus est, nombre de livrets proposés dans ces CD sont de véritables mines de documentation. Mais la *world music*, pour la plupart d'entre nous, ne vise pas nécessairement toutes ces musiques. On ne pense pas aux Aborigènes de Taïwan, aux *joiks* des Samis de Laponie, aux chants des îles Moluques, aux musiques des Yakoutes de Sibérie ni aux épopeées d'Ouganda. L'engouement actuel ne va pas si loin, les phénomènes de mode ont plutôt tendance à graviter autour de quelques expressions exploitées à outrance: les musiques cubaines, quelques nouvelles musiques africaines et antillaises, quelques déferlements tsiganes et rencontres multi-celtiques...

Et le multiculturel est souvent devenu l'alibi pour une exploitation démesurée de l'hybride. Des musiques «nouvelles» sont concoctées en studio, sur bases d'emprunts aux communautés du monde dont les expressions sont alors diluées dans une recette planétaire. On joue avec les sons, les instruments, les rythmes et autres techniques vocales ou instrumentales, comme un barman le fait avec divers ingrédients pour créer un nouveau cocktail qui serait à la fois rafraîchissant, enivrant, surprenant et propice à flatter les papilles gustatives du plus grand nombre.

Faut-il pour autant maudire ces musiciens? Ne peut-on simplement prendre plaisir à écouter ce qui n'est, finalement, qu'une sorte de pop music internationale utilisant des ingrédients venus des quatre coins du monde? La mondialisation dans la musique en quelque sorte! Soit une musique jouée dans chaque continent, et qui,

pour mieux plaire et mieux se vendre, se doit de gommer les différences et d'adopter le moule général qui assure le confort des oreilles de tout un chacun et celui du portefeuille de certains.

Métissage ou hybridation; amour ou prostitution?

Aucune culture ne peut survivre dans la stagnation et dans la fermeture aux influences extérieures, même si les conditions des échanges peuvent être très différentes selon les endroits et les époques. Des évolutions de traditions se manifestent de diverses façons et ne sont parfois que de simples transformations; mais elles peuvent se traduire en bouleversements et en développements de nouvelles expressions. Un phénomène qu'on a tendance à appeler métissage, un mot à prendre avec prudence

© EPA/Belga

Un chanteur de Buena Vista Social Club, le fameux groupe cubain.

même s'il semble bien s'appliquer à certaines musiques nées d'accidents historiques. Il est évident que la plupart des expressions musicales des populations afro-américaines sont le résultat d'un brassage de populations et de cultures. Elles apparaissent comme autant de résultats de téléscopages entre cultes venus d'Afrique et d'Europe, entre répertoires issus des deux communautés, entre instruments apportés par les uns et ceux reconstruits par les autres, entre façon de chanter des uns et volonté d'harmoniser des autres. L'être humain, dans sa capacité d'adaptation, n'a pas le choix. Il est condamné à accepter le fait qu'il peut être l'artisan d'un certain «métissage». Mais en être l'artisan c'est rester, dans la mesure offerte par les circonstances socioéconomiques, maître de ce qu'il trie dans ce bagage augmenté.

Le monde entier compte des centaines ou des milliers de musiques qui sont nées dans des circonstances de même



tous la même chose. Hier la relation était encore amoureuse, aujourd'hui elle a tendance à devenir prostitution, le plaisir fabriqué de toutes pièces prenant la place de la rencontre et de la transmission!

Même si les résultats sont tels qu'on ne peut rien généraliser. Parce que les expériences sont multiples et ressemblent parfois à de réelles évolutions, reflets d'un changement de société inévitable mais exprimé intelligemment. Par contre, certains cas donnent, hélas, l'impression que quelques musiciens annihilent eux-mêmes leur tradition au profit d'un mélange douteux dont plus aucun élément ne porte encore les traces d'une culture originale et dont l'ensemble ne parvient pas non plus à s'imposer comme expression nouvelle laissant paraître une identité forte. On en arrive plutôt à une musique ridiculement exotique, volontairement rythmique et désespérément vide de sens. L'exemple récent du groupe Pinikpikan réunissant des musiciens des Philippines va hélas dans ce sens, écrasant la moindre référence traditionnelle sous une surcharge pop-rock tout à fait déplacée.

### Vers un *soundtrack mondial*?

Le XXI<sup>e</sup> siècle sera-t-il celui de l'éducoration musicale élevée au titre de recette mondiale? Au-delà du danger de l'uniformisation globale des musiques et des goûts, et donc du danger corollaire de la perte des différences et des identités locales, ce système risque de s'accroître encore au point de substituer à beaucoup de musiques vivantes une sorte de concept de *soundtrack mondial*, c'est-à-dire une série toujours renouvelée de bandes sonores destinées à meubler nos appétits de sons bien plus que nos désirs de découvrir des musiques et ce qu'elles véhiculent de vivant.

La réelle difficulté vient du fait que la plupart des musiques du monde existent indépendamment de toute notion de marché de la musique. Elles ont une existence sociale, une fonctionnalité liée aux faits et gestes quotidiens d'un peuple, d'un village, d'une communauté. Elles n'ont de sens que dans ce contexte et ne sont aucunement exécutées dans le but d'être écoutées par d'autres. Mais d'autre part, elles ont aujourd'hui une possibilité de reconnaissance extérieure. Elles peuvent parfois jouir d'une seconde existence, chez elles ou ailleurs, mais autrement, en devenant musiques de scène, expressions transformées pour le spectacle. Le sens s'en trouve perdu ou modifié mais parfois l'identité et même la pérennité d'une culture s'en trouvent prolongées ou renforcées. Terrible paradoxe, parce que les univers esthétiques ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre de la planète. Parce que les producteurs et les publics qu'ils visent exercent un pouvoir. On peut alors basculer dans un certain nombre d'excès de polissages, arrangements et autres adaptations, soi-disant destinés à rendre ces musiques plus accessibles. Comme si une musique devait nécessairement être belle au sens où notre esthétique l'entend.

Un chant poussé par un Indien Navajo seul face au désert n'intéresse pas un producteur, sauf s'il est dilué dans un environnement sonore dont il ne sera plus qu'un élément décoratif furtif - et qu'importe qu'il soit produit par une marque de crème glacée ou par un spécialiste du détournement musical. Mais qu'importe aussi de savoir ce que ce digne représentant des natifs de la terre peut avoir confié à son chant... ■

Etienne Bours est directeur de la Médiathèque de la Communauté française.

Le reggae de Bob Marley: le rythme jamaïcain demeure un succès mondial.

ordre, à savoir le colonialisme et le mouvement d'une population dominante vers une population à exploiter, à évangéliser, voire à exterminer. Les métissages «naturels» sont ceux auxquels Bartok pense lorsqu'il parle des peuples voisins qui s'échangent leurs répertoires; ils sont ceux des peuples de Papouasie Nouvelle-Guinée qui se rendent visite et en profitent pour apprendre les chants des autres... Les métissages «accidentels» sont ceux dus au débarquement, en force, d'une population dominante. Certains peuples sont alors forcés au changement. Leur élan à recréer une expression adaptée aux nouvelles circonstances n'en n'est pas moins «naturel», mais les conditions ne le sont pas.

Mais l'hybride peut aussi devenir un argument de promotion et de vente.

Beaucoup de musiques et de chants ont été réécrits, harmonisés, transformés, parfois jetés aux oubliettes, parfois entièrement recomposés, pour les besoins d'un folklore qui imposa le spectacle en lieu et place de la musique fonctionnelle ou de la danse interne à une communauté. Une tendance aujourd'hui renforcée et exacerbée au profit d'un marché sur lequel la musique devient un produit comme un autre. Les traditions orales ou écrites, celles-là mêmes que beaucoup enregistrent sur le terrain ou en concert, ne suffisent plus, comme si l'esprit et l'histoire qu'elles véhiculent ne présentaient pas un intérêt suffisant pour les consommateurs de musiques. Technique et spectacle sont plus importants; on demande du son bien plus que du sens! Hier encore les violoneux en herbe s'en allaient battre les campagnes à la rencontre des anciens dont ils apprenaient répertoires et coups d'archet. Ils en revenaient porteurs de fragments de traditions qu'ils transmettaient à leur tour, les transformant certainement en leur donnant un souffle nouveau. Aujourd'hui, des musiciens s'enferment dans leurs studios, bricolent avec des bouts de chants ou d'airs venus d'ailleurs et «empruntés» à quelque disque ou quelque preneur de son. Ils injectent ces traces dans la fabrication d'une bande sonore d'un monde uniformisé, globalisé, dont on croit tout entendre parce qu'on entend

Etienne Bours



# «La musique est un sens»

Le concert: temps d'usage ou temps d'échange? La salle de concert, lieu de conformité ou espace de liberté?<sup>1</sup>  
Quelques questions et réflexions d'un organisateur de concerts de musique de chambre à l'écoute et l'observation de son public.

## Les trois unités: temps, lieu et action

Résumer de la façon qui va suivre la période des concerts de midi que j'organise pourrait paraître jeter un éclairage quantitatif qui, d'une certaine manière, serait réducteur. Cependant, cette approche me semble une manière d'ancrer plus solidement dans la réalité l'objet des réflexions posées par ce qui précède.

Dix-sept saisons<sup>2</sup>, 401 concerts, cela représente aux alentours de trois cent quarante heures de musique, c'est-à-dire à peu de choses près quatre semaines de musique en continu à raison de douze heures par jour. C'est aussi, plus matériellement, l'équivalent de trois cents compact-disques qui occuperaient environ un mètre de rayonnage de discothèque, en supposant que l'emballage soit minimal.

Pendant ce temps, l'organisateur distribue dans des formations diverses plus de deux cent cinquante artistes qui tantôt se risquent au péril de la prestation en soliste, tantôt se fondent dans des ensembles aux géométries multiples. Ces artistes défendent et illustrent la «musique de chambre» à travers un répertoire qui s'alimente presque exclusivement à la production musicale des deux siècles et demi qui viennent de s'écouler.

**Le concert,  
rassemblement de mélomanes dans  
une attitude respectueuse de l'autre,  
de son confort d'écoute,  
moment de contrainte  
librement acceptée,  
est tout autant rassemblement  
d'esprits libérés des préoccupations  
quotidiennes voire domestiques,  
moment d'évasion**

**à la quête d'un bonheur désincarné.**

Pendant le même temps, l'organisateur<sup>3</sup> assiste à la rotation d'environ mille mélomanes à la fidélité variable. De plus, chaque saison rassemble une soixantaine d'abonnés, censés fréquenter toute la série des concerts proposés. Cela représente plus de soixante mille entrées.

## Concert: temps de contrainte ou temps de liberté?

La désincarnation progressive d'une partie de la production musicale qui a perdu au fil du temps une de ses fonctions qui était essentiellement de réunir les hommes, supporter, canaliser et organiser leur agitation (pour les faire «baller», comme il se disait à la Renaissance), a progressivement modifié les attitudes du public qui, de réunions bruyantes et dansantes, ont progressivement évolué vers l'immobilité et l'écoute silencieuse, vers plus de passivité corporelle et corolairement plus d'activité mentale. C'est ainsi que la fréquentation de concerts du type que j'organise implique des attitudes sociales qui, en ces temps «agités», peuvent paraître insupportables à beaucoup de jeunes même si la proportion qu'ils représentent n'est pas à négliger<sup>4</sup>. Mais ce moment d'accalmie extérieure est aussi celui où l'esprit va s'émouvoir (*exmovere*) «se mouvoir hors», et si les cris, les rires et les pleurs, les gestes, voire les grimaces, n'ont plus droit de cité au concert hormis, cela va de soi, le moment cathartique des applaudissements, l'esprit aura pu se laisser porter sur les ondes musicales ou disséquer l'œuvre selon que l'auditeur privilégie l'écoute émotionnelle ou l'écoute analytique.

Ainsi le concert, rassemblement de mélomanes dans une attitude respectueuse de l'autre, de son confort d'écoute, moment de contrainte librement acceptée, est tout autant rassemblement d'esprits libérés des préoccupations quotidiennes voire domestiques, moment d'évasion à la quête d'un bonheur désincarné.

## Concert et/ou disque: sens et/ou non-sens?

Jacques Attali, dans *Bruits*, écrit qu'on «achète plus de disques qu'on ne peut entendre. On stocke ce qu'on voudrait trouver le temps d'entendre. [...] La musique s'intègre à une totalité. Mais comme un bruit de fond dans une vie à laquelle la musique ne peut plus donner un sens».

En effet, je connais peu de mélomanes fréquentant assidûment les concerts qui ne souhaitent pas «conserver» un souvenir «répétable» à l'envi des moments de plaisir esthétique qu'ils ont vécus<sup>5</sup>. Les plus exigeants iront même jusqu'à comparer telle ou telle version de la même œuvre. Mais nous rejoignons là la sphère des plaisirs qui, pour nécessaires et respectables qu'ils soient, n'en sont pas moins relativement solitaires. Cependant et heureusement, les hommes ont besoin de communion et de partage et ces moments de contrainte/liberté tels que décrits plus haut me permettent d'écrire que la

Ces termes doivent beaucoup à la lecture de Jacques Attali, *Bruits*, PUF, 1977, particulièrement p. 200 et sq.

Les Concerts de Midi de la Ville de Liège, asbl, ont été fondés en 1949. Trois directeurs artistiques s'y sont succédé: Louis Poulet (jusqu'en 1959), Maurice Barthélémy (1960 - 1986) et l'auteur.

L'auteur de ces lignes n'a manqué qu'un seul des concerts de midi qu'il a organisés.

La fréquentation moyenne des Concerts de Midi se répartit ainsi: 13% de moins de 26 ans, 17 % d'ordinaires et 70% de troisième âge.

En témoignent les ventes plus ou moins importantes de disques que les interprètes apportent de temps à autre, surtout lorsque ces disques «stockent» les œuvres jouées au concert.



musique y révèle tout son potentiel de communication et d'échange.

La musique en conserve, c'est-à-dire le temps stocké, aura toujours, à mon sens, un goût «artificiel». Le musicien, médium obligé entre le compositeur et l'auditeur, parce qu'il vit l'émotion musicale en la recréant, en la contrôlant plus ou moins, en y apportant son propre vécu, «décharge» sur le public ses joies, ses peines, ses souffrances, sa maîtrise, ses imperfections, sa virtuosité. Tout cela est autant de courant qui «excite» l'interprète comme un filament d'ampoule électrique et permet au public de «s'éclairer», s'illuminer intérieurement et rayonner à son tour, diffuser son émotion par des regards connivents, des yeux embués, des sourires, des attitudes expressives communes et, plus tard, par l'évocation du souvenir d'un moment d'intensité.

plus interpellant et donc source de cette réflexion critique salutaire.

Le concert initie-t-il des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation?

Si nous restons dans le champ esthétique, c'est ici que le concert me semble remplir au mieux ce domaine de l'éducation permanente. L'observation et l'écoute attentive des réactions du public me permettent de dire qu'une très grande majorité de celui-ci applique une écoute critique tant sur la programmation que sur l'exécution des œuvres.

Engendre-t-il des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique?

Le taux de fréquentation décrit ci-dessus me semble montrer par lui-même qu'une série de concerts de

musique de chambre  
telle que celle que je  
dirige répond aux  
attentes d'un public  
nombreux et soucieux  
de s'impliquer dans un  
segment très particulier  
du champ culturel musi-  
cal.

## Coda

Je serai toujours fasciné par ce phénoménal moment de négentropie<sup>7</sup> que représente le temps d'un concert. Ce moment qui, de toute sa force, nie, ou du moins fige, la dégradation universelle. Que ce court moment rassemble, centre le produit de tout un processus culturel qui, depuis l'Antiquité, a vu les «compositeurs» se doter, après des études de plus en plus sophistiquées,

quées, d'un langage et des moyens de le transcrire, et qui a vu les «facteurs» d'instruments perfectionner inlassablement les outils musicaux pour qu'un violon, un piano, une flûte... sonnent «juste» et répondent aux exigences des progrès de la virtuosité.

Ce processus convie les «interprètes» à servir les œuvres des premiers avec les outils des seconds après de longues et exigeantes études auprès de pédagogues dont la généalogie nous relie au grand réseau des maîtres de chaque époque, et tout cela pour un «public» qui est la réunion de plus de cent-cinquante tranches de vie aussi diverses et bigarrées qu'elles soient derrière leur apparence uniformité de goût, autant d'énergies mentales venues se recharger à la grande «pile émotionnelle» dont je parlais plus haut.

La musique «n'a pas de sens mais est un sens» a écrit Boris de Schloezer<sup>8</sup>: en serait-il de même de la vie tout simplement et le concert serait-il une des portes d'accès au grand labyrinthe, à la grande énigme du Sens et la musique un fil de lumière montrant à chaque conscience un sens possible, lui faisant marquer un temps d'arrêt et de réflexion à la croisée des choix et des bifurcations essentielles? ■

Philippe Gilson

Le concert: «Une des portes d'accès au grand labyrinthe»...

## Concert: temps d'éducation permanente?

En lisant récemment les trois grands points de la charte liégeoise de l'éducation permanente<sup>6</sup>, je me suis posé la question de savoir si une série de concerts de musique de chambre permet une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société?

Le champ musical visité par les concerts de midi est essentiellement celui de la «musique pure». En effet, la musique de chambre présente rarement un caractère programmatique qui renverrait l'auditeur à des réflexions autres que d'ordre purement esthétique. Cependant quelques exceptions peuvent surgir de temps à autre, je pense à une toute récente programmation d'une adaptation des «Sept péchés capitaux» de Weill/Brecht. Dans ce cas précis, la plupart des spectateurs n'ont pas manqué leurs commentaires en ont témoigné- de poser une réflexion critique par la mise en relation du passé évoqué et notre actualité alarmante. En analysant les choses autrement, il n'est pas impossible non plus que, par contre-coup, après l'évasion dans la «musique pure» (et, souvent, dans son idéal d'équilibre rencontré par ses subtils cheminements entre tensions et détentes), le retour aux réalités extérieures au concert n'en soit que

<sup>6</sup> [www.liege.laicite.be/  
Education.html](http://www.liege.laicite.be/Education.html)

<sup>7</sup> ou négentropie: «Entropie négative, état d'un système dont l'entropie diminue, autrement dit dont le degré d'organisation est croissant.» (Littré, Supplément)

<sup>8</sup> Boris de Schloezer,  
*Introduction à J.-S.  
Bach*, Paris, NRF, 1947,  
p. 219 et sq.

Philippe Gilson est bibliothécaire du Conservatoire royal de musique de Liège

## e reconnaissance légale de la laïcité organisée

# Une loi attendue depuis près de trente ans!

**Loi du 13 juin 2002,**  
relative au Conseil  
Central des Commu-  
nautés philosophiques  
non confessionnelles,  
aux délégués et aux  
établissements chargés  
de la gestion des  
intérêts matériels et  
financiers des commu-  
nautés philosophiques  
non confessionnelles  
reconnues.

Organe fédéral créé en  
association sans but  
lucratif en 1971 appelé  
plus précisément  
Conseil Central des  
communautés philoso-  
phiques non confes-  
sionnelles de Belgique qui  
regroupe les deux orga-  
nisations représen-  
tatives de la laïcité belge,  
soit les asbl Centre  
d'Action laïque (CAL) et  
Unie Vrijzinnige Vereni-  
gingen (UVV)

Pour rappel, l'article  
181§2 de la Constitution  
est libellé comme suit:  
«Les traitements et  
pensions des délégués  
des organisations recon-  
nues par la loi qui  
offrent une assistance  
morale selon une  
conception philoso-  
phique non confes-  
sionnelle sont à charge de  
l'État; les sommes  
nécessaires pour y faire  
face sont annuellement  
portées au budget de  
l'État».

Robert Hamaide, tout  
comme Lucia De  
Brouckère, Paul Backel-  
jauw, Jean Schouters,  
Georges Liénard et  
d'autres responsables  
du CCL ont été les  
premiers artisans de la  
structuration et de la  
reconnaissance légale  
de la laïcité.

**L**e 13 juin 2002, la loi portant sur la reconnaissance légale et le financement public<sup>1</sup> du Conseil Central Laïque<sup>2</sup> a été adoptée à une large majorité par les Chambres fédérales (Chambre des représentants et Sénat). Seuls le CD&V et le Vlaams Blok se sont abstenus. Tous les autres groupes parlementaires, y compris le nouveau Centre démocratique humainiste (CDH), ont voté positivement.

En votant cette loi, les parlementaires ont résolument opté pour un renforcement du pluralisme de la société belge et ont fait le choix responsable d'une société au sein de laquelle théistes, athées, agnostiques, rationalistes, spiritualistes pourront continuer à se cotoyer et à dialoguer en bénéficiant d'une même considération et d'un soutien égal de la part des pouvoirs publics.

Le vote de la loi a avant tout une portée juridique essentielle. Cette loi donne à la laïcité organisée un droit à un soutien financier de la part des pouvoirs publics dans les mêmes conditions que celui accordé aux six cultes reconnus par le législateur.

Jusqu'à présent, la laïcité organisée bénéficiait d'un subside de l'État fédéral voté annuellement par le Parlement fédéral.

La loi qui vient d'être votée donne un caractère durable et obligatoire à ce financement.

### Ne pas perdre son «âme»...

Le renforcement des moyens financiers qui seront accordés demain à la laïcité ne peut cependant gommer l'objectif du mouvement laïque de parvenir à une réforme en profondeur du système de financement des cultes et de la laïcité, en obtenant une

répartition équitable et proportionnelle des subsides publics. Leur affectation actuelle ne repose en effet sur aucun critère objectif et accorde de réels priviléges au culte catholique romain.

Le soutien financier des pouvoirs publics devrait au contraire être proportionnel à la véritable représentativité des courants religieux et philosophiques dans la société civile. Les citoyens devraient pouvoir exprimer leurs choix sous la forme d'une consultation populaire qui serait organisée par exemple à l'occasion d'élections.

### Une loi négociée

Après le vote de la loi transitoire de subsidiation de la laïcité organisée en 1981, le Constituant a consacré, en 1993, lors de la révision de l'article 181 (ex 117) de la Constitution, l'existence des courants de pensée non confessionnelle en Belgique.

Trois ans après la révision de la Constitution, le Conseil central laïque a été invité par le ministre de la Justice de l'époque à discuter de la mise en oeuvre de l'article 181§2 de la Constitution<sup>3</sup>.

Il aura fallu deux législatures au cours desquelles les négociations avec les ministres de la Justice successifs ont été longues et, pour certains points comme le statut du personnel rémunéré, épineuses.

Il s'agissait de trouver des modalités légales de reconnaissance et de financement public les plus adéquates, démocratiques et adaptées au paysage institutionnel d'aujourd'hui, tout en veillant à respecter des principes fondamentaux comme l'indépendance et l'autonomie des associations laïques, le respect de la

vie privée de leurs membres ou encore la nécessité pour les pouvoirs publics de vérifier la bonne utilisation des fonds publics.

À l'issue de ce travail de rédaction du projet de loi, le Parlement fédéral a été saisi en 1999 d'un premier projet, déposé par le ministre Van Parijs, qui ne satisfaisait pas complètement le CCL. Il n'a fort heureusement pas été discuté par le Parlement. Fin décembre 2001, le ministre de la Justice Marc Verwilghen a déposé un second projet de loi qui répondait aux attentes du CCL.

### Une proposition laïque ancienne à l'origine de la loi

La philosophie générale et la structure de la loi s'inspirent largement d'une proposition juridique avancée dès 1974 par le CCL et en particulier par l'avocat Robert Hamaide, alors vice-président du CAL<sup>4</sup>, qui avait été débattue au sein des associations laïques et publiée dans la brochure *Pour la reconnaissance de la laïcité*.

Robert Hamaide s'exprimait en ces termes: «Anticipant sur les événements et à seule fin de permettre au législateur de savoir "exactement ce qui lui est demandé", une commission d'étude du CCL a élaboré un avant-projet d'arrêté royal d'exécution qui ne doit évidemment pas être pris à la lettre mais qui donne une idée précise de la manière dont pourrait être organisée, demain, la laïcité.

Ce document a été inspiré par les arrêtés royaux pris en exécution de la loi de 1870 lors de la création des administrations chargées de gérer le temporel des cultes protestant et israélite. Selon les auteurs de ce schéma, les communautés non con-

fessionnelles devront disposer d'une administration nationale qui, paritai-  
rement constituée au point de vue linguistique, aura compétence sur l'ensemble du pays; d'administra-  
tions provinciales (une par province mais deux, l'une d'expression fran-  
çaise, l'autre d'expression néerlan-  
daise, pour le Brabant) et d'adminis-  
trations locales à créer, au fur et à  
mesure des possibilités, en fonction  
du besoin de la population, dans les  
agglomérations ou dans les communes où la nécessité s'en ferait sentir».

La loi qui vient d'être votée ne s'éloigne que très peu de la proposition faite dans les années septante et qui était, à coup sûr, audacieuse pour l'époque.

Les auteurs de la loi ont par ailleurs eu le souci d'éviter certaines critiques que l'on fait, à juste titre, à l'encontre du financement des cultes et en particulier du culte catholique, à savoir le manque de rationalisation et de transparence dans l'organisation des paroisses et dans la gestion des fonds publics<sup>5</sup>.

## Des nouvelles structures

La loi reconnaît explicitement le CCL comme l'organe représentatif des communautés philosophiques non confessionnelles qui relèvent du CAL et de l'UVV.

La communauté philosophique non confessionnelle est définie comme «l'ensemble des personnes d'une circonscription territoriale déterminée (province ou arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale) qui se reconnaissent dans les valeurs promues par les associations (revêtues ou non de la personnalité juridique) qui composent les deux branches du Conseil central laïque, à savoir le Centre d'Action laïque et l'Unie Vrijzinnige Verenigingen»<sup>6</sup>.

Après l'entrée en vigueur de la loi, le roi reconnaîtra douze communautés philosophiques non confessionnelles, une par province et deux pour l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Le roi reconnaîtra également un certain nombre de services d'assis-  
tance morale répartis entre les différentes communautés philoso-  
phiques reconnues.

Pour financer ces communautés et ces services, la loi crée des établissements de droit public qui seront chargés «de la gestion des intérêts matériels et financiers».

Dans la publication déjà citée *Pour la reconnaissance de la laïcité*, Robert Hamaide précisait ceci: «Les administrations envisagées ne seront évidemment plus des associations de droit privé: elles seront -comme les fabriques d'églises et les administrations des cultes reconnus- assimilées à des établissements publics et dotées, à ce titre, de la personnification juridique. Comme elles, elles pourront recevoir des dons et legs. Les fonctions de leurs membres seront essentiellement gratuites».

La loi ne fait rien d'autre que de traduire cette volonté. Elle établit, à côté des associations laïques de droit privé, de façon à préserver leur indépendance, des établissements publics dotés de la personnalité juridique (un par province et deux pour la Région de Bruxelles-Capitale). Ces établissements seront placés sous la tutelle interne du CCL et sous la tutelle générale des autorités publiques. Les provinces et la Région de Bruxelles-Capitale fourniront les fonds publics nécessaires pour faire fonctionner au mieux ces services d'assistance morale aussi bien ceux qui existent déjà que ceux qui seront créés à l'avenir.

Ces établissements publics seront gérés par les responsables élus mandatés par les associations laïques du CAL avec l'aide de professionnels et, en particulier, avec celle d'un comptable professionnel. Les règles de gestion seront identiques pour tous les établissements.

## Des services à la population

Le CCL est chargé de coordonner l'organisation de l'«assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle». Cette aide morale est proposée dans un certain nombre de services déjà ouverts, soit dans des locaux des différentes régionales du Centre d'Action laïque, soit dans les Relais (Réseaux laïques de solidarité). Elle sera étendue dans d'autres services dont la localisation sera déterminée par le CCL.

L'ensemble de ces services existants et ceux qui seront créés devront être reconnus par arrêté royal. Les crédits budgétaires ainsi que les besoins de la population devront être pris en considération.

Il ne faut cependant pas s'attendre dans l'immédiat à un accroissement spectaculaire des services à la population car un certain nombre d'entre eux sont déjà opérationnels. Ce développement des structures devrait

cependant permettre de renforcer l'interaction et les synergies entre les divers secteurs existants de l'action laïque<sup>7</sup>.

Les services sont composés aussi bien de bénévoles que de professionnels.

Les bénévoles sont des responsables élus démocratiquement qui militent au sein des associations laïques membres du CAL ou encore des bénévoles qui ont une mission spécifique et enfin des professionnels déjà appelés délégués laïques, conformément à la Constitution.

Les locaux sont ouverts à un public large et s'adressent à toutes les personnes quelles que soient leurs convictions philosophiques ou politiques. Les services offerts sont extrêmement variés. Il peut s'agir d'une information sur les démarches à entreprendre pour la participation de son enfant à une fête de la jeunesse laïque, l'adresse d'un centre de planning familial, les démarches collectives à long terme pour revaloriser un quartier, l'aide à l'organisation d'une activité avec des personnes marginalisées, l'aide à une association laïque pour l'organisation d'une rencontre sur un thème philosophique ou éthique, l'accueil et le soutien moral, etc.

Le fil conducteur de toutes ces démarches sont le libre examen, l'esprit de liberté, de responsabilité, d'émancipation à l'égard de toute forme de dépendance, sans référence à une quelconque divinité ou transcendance.

## Avec l'aide de collaborateurs permanents

Le dernier volet de la loi concerne les modalités de paiement des traitements et les pensions des délégués laïques déjà au travail au sein des structures laïques et de ceux qui le seront dans les années à venir.

La loi donne un cadre légal spécifique qui précise les conditions de travail dans lesquelles les délégués exerceront leur profession. Ils bénéficieront de dispositions sociales provenant à la fois du secteur public et du secteur privé.

Actuellement, les délégués laïques sont près de cent soixante pour toute la Belgique. D'ici cinq ans, ils devraient être près de trois cent cinquante à partager, aux côtés des laïques bénévoles, l'idéal de construire une société plus juste, plus progressiste et plus fraternelle. ■

<sup>5</sup> Il existe encore aujourd'hui environ 4 120 paroisses catholiques gérées par un nombre quasi équivalent de fabriques d'églises.

<sup>6</sup> Cf. exposé des motifs du projet de loi Doc. parl. 1556/01, p. 8

<sup>7</sup> Pour la Belgique, il est prévu de reconnaître dans un délai de cinq ans 12 (6+6) services provinciaux et 44 (22+22) services locaux répartis de manière paritaire. Actuellement, un certain nombre de services créés grâce au subside annuel alloué depuis 1981 sont déjà opérationnels: 16 en Communauté française et 15 en Communauté flamande.

## Familles

# Une vision laïque et égalitaire

Pendant fort longtemps, la famille n'a guère soulevé d'intérêt dans les milieux laïques. Leurs combats, qui visaient à donner aux êtres humains l'emprise sur leur vie et à libérer leurs choix de vie de toutes formes de contraintes idéologiques, leur semblaient se situer ailleurs dans le changement de la sphère de vie publique et dans la protection de la sphère de vie privée.

L'approche purement individuelle de la sphère privée de vie, qui était la leur, a pourtant fait apparaître des éléments inquiétants. La lutte pour la libéralisation de la contraception obtenue en 1963 et celle de l'avortement adoptée vingt-sept ans plus tard en avril 1990, ont montré que

l'émancipation des femmes et leur droit à disposer d'elles-mêmes se heurtaient à des résistances sociales dont l'origine était à rechercher dans l'organisation traditionnelle de la famille. L'autorité du chef de famille a été remise en cause et la famille est devenue une structure d'oppression.

D'autres combats pour le droit à l'éducation des filles et le droit au travail des femmes... ont renforcé la conviction qu'une démarche devait être entreprise pour modifier la société afin qu'elle offre à tous les êtres humains, quel que soit leur sexe, les mêmes droits et libertés ainsi que les mêmes chances de réussir leur vie en décidant eux-mêmes des orientations qu'ils veulent lui donner. C'est l'époque du soutien aux mesures visant à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances des hommes et des femmes sur le marché de l'emploi, qui ont soulevé tant d'espoir de changement dans les mentalités, mais dont il faut bien constater aujourd'hui encore l'effet fort limité.

### De quoi est faite exactement cette organisation traditionnelle de la famille qui refuse de se modifier sous la pression des changements extérieurs?

#### La famille traditionnelle ou l'inégalité innée des sexes

Ce constat décevant a ramené l'attention sur l'organisation traditionnelle de la famille à laquelle les milieux laïques s'étaient déjà heurtés. L'interrogation pointe. De quoi est faite exactement cette organisation traditionnelle de la famille qui refuse de se modifier sous la pression des changements extérieurs?

En bref, parce qu'on y reviendra tout à l'heure, l'organisation traditionnelle de la famille se fonde sur une inégalité des sexes et des âges qui nous vient de la nuit des temps. Les structures de la parenté examinées au début des années 1960 par Claude Levi-Strauss dans un ouvrage devenu célèbre sont à l'origine de l'appropriation du pouvoir par la gent masculine et donc de sa domination sur la gent féminine. Cette dernière devient la propriété des hommes de leur groupe d'origine ou d'appartenance. Ceux-ci ont le droit d'en user et abuser pour créer les relations d'échanges indispensables à la survie du groupe familial.

Les structures de la parenté sont aussi à l'origine de la division du monde en deux sphères de vie: la

sphère publique, où sont concentrés tous les éléments de pouvoir, accaparée par les hommes et la sphère privée, qui lui est subordonnée, dont ceux-ci restent les maîtres mais dont la gestion est dévolue aux femmes.

C'est sur cette division du monde que s'est reconstruite notre société d'après-guerre, en élevant l'organisation traditionnelle de la famille au rang de valeur fondatrice du régime général de sécurité sociale qui lui sert de nos jours encore d'ossature, malgré tous les changements intervenus depuis, à la suite notamment de l'investissement grandissant des femmes dans l'activité professionnelle. C'est dire si l'assimilation de la femme à la famille règne en maître à un point tel qu'aucun événement extérieur ne peut en atténuer l'inscription dans les esprits en tant que fonction naturelle des femmes, alors que cette assimilation est à la source même d'une inégalité des sexes comprise comme innée.

#### Une politique laïque de la famille ou la défense de l'égalité de tous les êtres humains

La prise de conscience du fait familial inégalitaire ne pouvait laisser

#### Outil de réflexion n°15

#### **Les familles aujourd'hui**

Publiée à l'occasion de la conférence de presse «Familles laïques et égalitaires» qui s'est tenue le 4 juin 2002, cette brochure rassemble les textes issus d'interventions qui ont ponctué quatre journées d'études sur le sujet. Ils font apparaître qu'à côté de l'image traditionnelle de la famille, existent d'autres modèles familiaux à prendre en compte.

À lire par tous ceux que les «nouvelles familles» intéressent!

Prix de vente de 2,48 € à virer au compte 210-0624799-74 avec la mention «ODR 15».

les milieux laïques indifférents et cela d'autant moins que le contexte politique international rendait chaque jour plus visible que l'inégalité dont les femmes sont victimes au sein de la famille et de la société trouve un regain de vitalité dans les projets des groupes intégristes religieux et des partis d'extrême droite, sans parler de certains partis conservateurs occidentaux revenus au pouvoir et devenus les champions des valeurs familiales.

L'urgence s'est dès lors fait sentir d'aborder la famille sous l'angle de l'égalité dans la mesure même où l'acceptation de l'idée qu'une inégalité puisse exister entre les êtres humains sur laquelle le groupe familial s'est fondé à l'origine et qui repose sur la notion de «graduation dans l'humanité des êtres», peut être considérée comme le précédent sur lequel reposent toutes les inégalités admises ultérieurement et dont on sait à quelles dérives elles nous ont entraînés. L'esclavage des Noirs et la colonisation, le génocide des Arméniens, des Juifs, et tout récemment des Tutsis, en sont des exemples extrêmes, qui rendent l'implantation des partis d'extrême droite défenseurs de cette thèse dans bon nombre de pays de l'Union européenne encore plus effrayante.

La politique à l'adresse des familles que les milieux laïques entendent défendre fait de «l'égalité des hommes et des femmes, des parents et des enfants, ... la valeur centrale du programme» qui s'est attaché à traquer dans tous les domaines du droit, qui ont des incidences sur l'organisation de la famille, les dispositions contraires à cette valeur centrale.

Il va sans dire qu'une telle approche suppose de défendre non seulement le droit à l'individualité de tous les membres de la famille, mais aussi bien évidemment l'accès et l'exercice pour chacun d'eux de tous les droits humains fondamentaux. Comme le disait fort joliment

L'investissement grandissant des femmes dans leur activité professionnelle n'a en rien occulté leur fonction familiale. Les concilier est un des noeuds du problème.

un journaliste du *Monde* à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars dernier, il s'agit de faire en sorte que les droits humains fondamentaux repris dans notre Constitution soient aussi applicables aux femmes et, faudrait-il ajouter, également aux enfants. Elle suppose ainsi une réelle «mixité des fonctions et rôles familiaux» susceptible de répondre à la mixité des fonctions et des rôles qui s'est installée au fil des années dans les domaines économiques et sociaux

Elle suppose, en outre, de réaffirmer la «neutralité de l'État devant les choix de vie» de chacun. Son rôle doit se borner à faire en sorte que la diversité des familles née de l'évolution récente des moeurs rencontre une égalité de traitement. Elle suppose enfin de renforcer l'État dans son «rôle d'arbitrage» des intérêts individuels en mettant en place les solutions qui respectent les droits fondamentaux et préservent au mieux les intérêts de chacun. Il ne s'agit donc pas de privilégier les uns par rapport aux autres, mais bien de prendre des mesures qui articulent le tout dans des solutions d'ensemble.

### Forcer le débat public

Les milieux laïques entendent ainsi forcer le débat public dans un domaine qui est trop longtemps resté l'apanage, sinon le monopole, de milieux que rien n'a incité jusqu'ici à clarifier leur position à propos des inégalités inhérentes à la structure familiale socialement reconnue ni à prendre clairement leurs distances par rapport aux posi-

tions relatives à la famille défendues par les groupes intégristes ou d'extrême droite.

Ils veulent aussi faire entendre leur voix dans le débat politique international, européen et national où les organisations familiales reconnues comme telles défendent encore trop souvent la reconnaissance de la famille en tant que groupe ayant des droits particuliers qui doivent être pris en compte de manière transversale dans toutes les politiques (sociale, fiscale, de l'emploi, du logement ...) alors que dans le même temps, elles plaident pour une forme d'individualisation des droits.

À force d'être ambigu, ce discours est dangereux car il conforte que la famille ne peut exister en dehors d'une organisation hiérarchisée puisqu'elle devra bien investir l'un de ses membres à la défense d'intérêts qui seraient collectifs. Dans un tel contexte, la lecture des droits individuels est évidemment différente, leur exercice étant orienté en priorité par l'intérêt de la famille et non plus celui de la personne. Une telle vision permet tous les retours en arrière et se révèle éminemment conservatrice.

C'est à ce conservatism social généré par un tel discours qu'ont voulu répondre les milieux laïques en s'attaquant à la question familiale. Ils ont voulu montrer que dans ce domaine aussi des «progrès de liberté» étaient possibles et que ces progrès plutôt que de mettre la famille en danger en assurerait sans doute la pérennité tout en la transformant.

**Philippe Grollet**

Philippe Grollet est président du Centre d'Action Laïque.

Une conférence de presse a été organisée par la plate-forme «Familles laïques et égalitaires», qui rassemble une quinzaine d'associations, le 4 juin 2002.

Pour toute information sur les propositions - sur lesquelles nous reviendrons: tél. 02/627.68.11 (Martine Hissel).

# Le deuxième pays au monde dépénaliser l'e

Diane Pretty, qui a plaidé vainement que son mari ne soit pas poursuivi s'il l'a aidait à se suicider.

**D**epuis le vote du Sénat le 25 octobre 2001, les débats semblaient s'être apaisés. La Chambre poursuivait ses travaux dans une discréction sereine. Était-ce le signe que les adversaires s'étaient résignés? Certainement pas. Les événements des dernières semaines nous ont hélas démontré que rien n'était changé sous le soleil, en dépit de certains toilettages cosmétiques au niveau des appellations politiques.

Il y eut d'abord l'*«arrêt Pretty»* de la Cour européenne des droits de l'Homme. Le jour même du prononcé, le 29 avril 2002, le chef de groupe du CD&V du Sénat, Hugo Vandenberghe, enjoignait à ses collègues de la Chambre à revoir leur copie et agitait le spectre d'un recours devant Strasbourg si la Chambre osait voter cette loi...

À chacun sa lecture de cette affaire. Vandenberghe y voit une condamnation générale de l'euthanasie. En réalité, la Cour devait répondre à une requête spécifique d'une citoyenne britannique, atteinte de sclérose latérale amyotrophique, qui demandait que son mari ne soit pas poursuivi dans l'hypothèse où il l'aiderait à se suicider. L'enseignement le plus clair à tirer de cette affaire est la nécessité de changer la loi, en Belgique et

ailleurs. Car demain, dès l'entrée en vigueur de la loi, des personnes dans la situation de Diane Pretty et qui résident dans notre pays, pourront demander en toute liberté à pouvoir bénéficier de l'aide d'un médecin.

Le spectre d'une condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'Homme agité par Vandenberghe aurait pu certes effrayer nos législateurs. Mais l'on peut être un excellent juriste tout en restant avant tout un sénateur CD&V. En effet, l'*actio popularis* n'existe pas devant la Cour de Strasbourg. Il ne suffit donc pas de dire qu'une loi viole par sa simple existence les droits protégés par la convention, encore faut-il que cette loi puisse être appliquée au détriment du requérant. Pour avoir siégé de nombreuses années à la commission des droits de l'Homme, Vandenberghe ne peut ignorer qu'une requête individuelle de ce type ne passerait pas le cap de la recevabilité.

Rappelons également l'excellent avis rendu par notre Conseil d'État le 2 juillet 2001, qui concluait que ce qui était encore une proposition de loi n'était pas incompatible avec l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui garantit le droit à la vie.

Au cours des débats en séance plénière qui commencèrent le 15 mai 2002, il y eut encore quelques tentatives de retardement. C'est ainsi qu'il fut longuement question de la phase terminale et du filtre palliatif. Mais le 16 mai 2002, à 20h 25, le projet de loi de dépénalisation conditionnelle de l'euthanasie était adopté par 86 oui, 51 non et 10 abstentions. Nul doute que le chemin sera encore long. Si la signature royale ne devrait pas poser de problème, il reste encore la mise en application: la constitution de la commission de contrôle et d'évaluation, la précision des modalités relatives à la déclaration anticipée, etc. Il s'agira également de répondre à des tentatives de désinformation. La présidente du CDH, Joëlle Milquet, ne déclarait-elle pas avec un bel aplomb au micro de la RTBF, le 17 mai 2002: «On dit que l'euthanasie doit être pratiquée par un tiers mais pas nécessairement par un médecin, c'est quand même très dangereux». Faux! Aux yeux de la loi, seul un médecin qui aura pratiqué une euthanasie selon les conditions imposées sera considéré comme n'ayant pas commis une infraction. Sans doute cette loi n'est-elle pas parfaite. Il reste encore à débattre du sort des enfants, du suicide médicalisé assisté et des droits des patients en général. Mais ceux qui réclamaient la perfection étaient-ils conscients de leur responsabilité en cas d'échec du vote de cette loi?

Nous avons franchi une étape fondamentale dans la reconnaissance pour toute personne de pouvoir rester maître de ses propres choix concernant sa vie et sa mort. Nul doute que les débats en Belgique et le vote de cette loi auront également un impact à l'étranger. Les Pays-Bas ne font plus figure d'exception. Ce sera un des thèmes du congrès mondial qui se tiendra à Bruxelles les 6 et 7 septembre prochains.

Jacqueline Herremans

## Congrès international *Euthanasia and the law –* **6-7 septembre 2002 – Bruxelles**

La Belgique vient d'adopter une loi de dépénalisation de l'euthanasie. Il était dès lors tout indiqué que la Fédération mondiale tienne son congrès à Bruxelles sur les diverses questions qui touchent le droit de mourir dans la dignité et la loi.

Me Roger Lallemand, dont la proposition de loi déposée avec Fred Erdman en février 1999 a largement inspiré le législateur belge, introduira le sujet. Suivront des ateliers concernant les droits de l'Homme, les politiques de poursuites judiciaires et la jurisprudence,... Un forum sera consacré aux conceptions philosophiques et religieuses et un séminaire aux techniques médicales. La langue de travail sera l'anglais avec traduction simultanée anglais-français pendant les séances plénières.

Pour tout renseignement : ADMD - rue du Président 55- 1050 Bruxelles t.02.502.04.85 courriel : info@admd.be ou encore visiter le site [www.euthanasiaandlaw.info](http://www.euthanasiaandlaw.info). Inscriptions : Meeting Time : [wfrtds2002@meeting-tim.com](mailto:wfrtds2002@meeting-tim.com)

## «Pour l'avenir de l'Europe»

# La laïcité participe à la Convention européenne

**L**e sommet de Laeken qui a marqué la fin de la présidence belge de l'Union européenne, en décembre 2001, a établi en une soixantaine de questions les principaux défis à relever par l'Union dans les toutes prochaines années. En filigrane, apparaissent la question de l'élargissement de l'Europe des quinze à un grand nombre de nouveaux venus et celle de la gestion démocratique d'un tel ensemble.

Au sein même des Quinze, la légitimité démocratique s'inscrit principalement dans le cadre des États-nations alors que ceux-ci sont confrontés à des processus mondiaux qu'il leur est difficile de maîtriser individuellement.

### Les défis à l'Europe

Ces différents aspects ressortent clairement des premières questions du Sommet de Laeken et posées comme document de travail à la Convention européenne «Pour l'avenir de l'Europe», présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

En préalable, deux questions de base se posent. Quel est le rôle de l'Europe dans ce monde transformé? L'Europe ne doit-elle pas jouer un rôle de premier plan dans un nouvel ordre planétaire, celui d'une puissance qui est à même de jouer un rôle stabilisateur au plan mondial et d'être un repère pour un grand nombre de pays et de peuples?

Viennent ensuite trois défis fondamentaux.

- Comment rapprocher les citoyens, et en premier lieu les jeunes, du projet européen et des institutions européennes?
- Comment structurer la vie politique et l'espace politique européen dans une Europe élargie?
- Comment faire de l'Union un facteur de stabilisation et un repère de droit ...

dans le monde nouveau, multipolaire?

Le CAL et l'UVV, ensemble avec la Fédération humaniste européenne (FHE) à laquelle ils ont confié le suivi des questions européennes, ont formulé des propositions concernant la Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice en décembre 2000, puis ont ensuite adressé un mémo-randum laïque à la présidence belge en juillet 2001<sup>1</sup>.

Ces trois associations laïques, qui ont en commun «la volonté de défendre et de promouvoir la laïcité, c'est-à-dire la volonté de construire une société juste, progressiste et fraternelle, dotée d'institutions publiques impartiales...», se devaient d'apporter une contribution imprégnée de l'esprit de laïcité également aux thèmes principaux traités par la Convention. D'autant que de nombreux conventionnels développent l'idée que les travaux de la Convention pourraient déboucher sur une Constitution européenne.

### Les laïques sont-ils concernés?

Pour les laïques, un défi fondamental se pose: les principes et valeurs de la laïcité seront-ils ou non pris en compte dans l'aventure?

Il serait assez facile de s'en tenir, comme ont coutume de le faire nos amis français, à la seule revendication de séparation des Églises et des États, transposée à l'Union. Mais les laïques ne sont-ils pas également concernés au premier plan par l'égalité des citoyens, par la forme de citoyenneté européenne, par le rôle donné aux associations de la société civile, par la vocation et les objectifs de l'Union européenne actuelle et élargie ou encore par le renforcement de la légitimité démocratique et de la transparence des institutions actuelles et le renforcement de l'État de droit ...

Toutes ces questions et bien d'autres, quelle qu'en soit l'issue, détermineront nos conditions de vie dans un avenir plus ou moins proche.

Il est remarquable de constater que la majorité de la centaine de participants à la Convention a estimé que, d'une manière générale, «l'attente de leurs concitoyens portait sur plus d'Europe.»

### Une démocratie participative

Il s'agit de faire entendre la voix des citoyens et de les intéresser davantage au devenir de la société en Europe. La démocratie participative consiste à associer le plus grand nombre à la préparation de décisions. Sans vouloir se substituer aux politiques, de nombreux démocrates ne se satisfont plus de donner un chèque en blanc dans l'intervalle de plusieurs années entre deux élections. Toutefois, une légitimité démocratique doit être exigée au sein des ONG qui sollicitent leur participation. La question n'est pas sans valeur quand on découvre que plusieurs Églises revendiquent une place en tant que société civile.

Suivant en cela la déclaration de Laeken, la Convention a créé un Forum ouvert aux organisations représentant la société civile. Celles-ci ont la possibilité d'y verser leurs diverses contributions dont les synthèses seront portées à la connaissance du Présidium<sup>2</sup>.

Jean-Luc Dehaene, vice-président de la Convention, a d'ailleurs réuni les représentants d'un grand nombre d'associations européennes, dont la FHE, pour mettre au point les modalités de collaboration. Ces contacts seront poursuivis, notamment lors d'une audition par la Convention elle-même.

À cette occasion, la FHE, en collaboration avec ses associations membres, déposera un document exprimant les principales attentes des laïques.

Pour rappel, la Convention organise des séances plénaires dont les comptes rendus sont publiés et peuvent également être consultés sur le site Internet<sup>3</sup>.

Georges C. Liénard

Giscard d'Estaing, président de la Convention.

<sup>1</sup> À consulter sur le site <http://www.humanism.be>

<sup>2</sup> Voir le site [http://europa.eu.int/futurum/forum\\_convention](http://europa.eu.int/futurum/forum_convention)

<sup>3</sup> [http://european\\_convention.eu.int](http://european_convention.eu.int)

Georges C. Liénard est past-président du CAL et secrétaire général de la Fédération humaniste européenne (FHE).

## Droites européennes

## Populismes ravageurs

**Q**uelle pétaudière est donc redevenue la vieille Europe? Libre, dégagée de tout conflit en ses terres, riche, elle semble avoir tout pour être heureuse. Et pourtant elle se tracasse, l'Europe, se renie, s'angoisse, tombe dans les bras du premier populiste venu et se remet à croire dans les boniments des dragueurs de supermarché politique. De la bêtise, un caprice d'enfant gâté? Non, tous les symptômes d'une vilaine dépression plutôt, de ces cataclysmes intérieurs qui conduisent tantôt au suicide, tantôt à la renaissance des Nations. Le moment est de toute façon à haut risque.

Lorsqu'en octobre 1999, le Parti de la Liberté de Jörg Haider enlève quelque 27% des voix aux élections législatives autrichiennes, l'Union européenne crie à la résurgence du nazisme. Au cours des semaines pré-

cédentes, Haider a lancé une campagne électorale tapageuse, faisant la part belle aux «vrais Autrichiens», prenant l'immigration pour cible. L'utilisation du mot *Überfremdum* -un néologisme créé par les nazis pour dénoncer le «trop-plein» d'étrangers- fait particulièrement grincer des dents. Les Quatorze partenaires européens de l'Autriche sanctionnent le gouvernement du conservateur Wolfgang Schüssel. Le ministre belge des Affaires étrangères Louis Michel mène le bal, mais perd rapidement pied. À l'automne 2000, les choses sont officiellement rentrées dans l'ordre. Enfin presque, puisque le Parti de la Liberté participe tout de même au pouvoir à Vienne, fait au passage les frais de l'incompétence de ses représentants, mais tient bon aux commandes de ce qui est tout de même un État membre de l'Union. Circonstance aggravante, ce parti a mis au pilori Bruxelles la bureaucratique pour se hisser au pouvoir.

Deux ans plus tard, l'Italie relance le jeu. Silvio Berlusconi et ses casse-roles, Gianfranco Fini et son mussolinisme recyclé, ainsi que le trublion féroce qu'est Umberto Bossi entrent par la grande porte à Rome. Les autres Etats de l'Union s'ébrouent un peu; Louis Michel s'en sort en rappelant que sur le plan historique l'Italie n'est pas l'Autriche. Si «Berlu» prend bien une claqué pour s'être extasié sur «la supériorité de notre civilisation» face au monde islamique, tout semble pardonné aujourd'hui. Et tant pis si Umberto Bossi charge l'Union européenne de tous les maux...

Le 15 mai dernier, la Liste Pim Fortuyn emporte 26 des 150 sièges du Parlement de La Haye, se profitant sérieusement pour participer au gouvernement néerlandais aux côtés des chrétiens-démocrates (CDA) et des libéraux (VVB). Privée de son leader assassiné, la *Lijst* reste néanmoins le testament de celui qui déclara sur un ton très haidérien:

Nederland zit vol («Les Pays-Bas sont pleins»).

Ce paysage de l'Europe populiste est loin d'être complet. Pensons aux succès du Vlaams Blok en Flandre, à l'arrivée du Parti du Peuple danois au gouvernement de Copenhague, à la belle santé du Parti du Progrès en Norvège, à la montée en puissance du British National Party lors des dernières élections locales en Grande-Bretagne, ou à la qualification de Jean-Marie Le Pen pour le second tour des présidentielles françaises. Citons encore la Suisse, la Roumanie, la Pologne ou le Portugal pour conclure que, décidément, le populisme est partout. Autant de ressemblances et de différences qui aboutissent systématiquement à poser les mêmes questions.

## Visages du populisme

Extrême droite ou populisme? L'extrême droite est-elle nécessairement présente dans ces populismes toujours nationalistes, qu'ils soient ultralibéraux, interventionnistes ou corporatistes? La réponse doit être formulée au cas par cas, parti par parti, histoire nationale par histoire nationale. Existe-t-il des liens entre ces mouvements? Sans doute, mais ils semblent surtout ponctuels, guidés par une sorte d'attraction-répulsion, trop vagues de toute façon pour parler d'une grande internationale de la droite radicale. Une communauté de pensée, alors? Un même discours émotionnel plutôt, qui prend généralement l'immigration et l'insécurité pour cibles, organise patiemment le repli national dans les entrailles mêmes de la très supranationale Union européenne aux portes de l'élargissement... Tels sont les visages, changeants et multi-formes, des populismes.

Établir une carte d'identité précise de ces mouvements est pourtant nécessaire. La tendance qui a conduit longtemps la presse dite démocratique à les condamner sans appel en parlant de «peste brune» ou de «bruit de bottes» n'a aidé ni à les comprendre ni à leur opposer un véritable antidote. Les éditorialistes se sont souvent contentés d'opposer une émotion à une autre émotion, rappelant telle une antienne les douleurs du temps jadis, ces guerres devenues avec le temps la marque de fabrique de la vieille génération. Voter en dehors des partis traditionnels, c'était renouer avec le fascisme ou le nazisme. Puisque l'électeur

voyait tout en noir, on lui répondait tout en blanc.

En fait, les populismes actuels ne sont plus que rarement inspirés par les idéologies du passé. Mais la manière dont ils «surfent» sur l'instinct des masses est très proche de ce que nous ont appris les livres d'histoire. Maladie de notre temps, remède de notre temps. Et si la cure commençait par une catharsis?

Aux Pays-Bas, le triomphe posthume de Pim Fortuyn a ainsi permis de lancer un vaste débat sur la société néerlandaise. Dans l'argumentaire du leader populiste, la «tolérance-laxisme» avait acquis une place centrale. L'immigration clandestine ou l'insécurité s'expliquaient en partie, selon lui, par l'incapacité du gouvernement travailliste de Wim Kok à placer des limites aux libertés individuelles. Fortuyn allait jusqu'à demander l'abrogation de l'article 1 de la Constitution qui interdit toute discrimination entre citoyens. Sans craindre la contradiction, puisqu'il se déclarait ouvertement homo-sexuel.

Si l'étalage d'inépties, de semi-vérités et d'approximations du dandy populiste a permis à sa liste de s'installer au Parlement de La Haye, il a aussi conduit les Néerlandais à revoir nombre de leurs certitudes. Et d'aucuns estiment que le débat qui s'ouvre aujourd'hui outre-Moerdijk est la seule manière de renvoyer les populistes au bistro du commerce. Dès lors, l'éradication de la droite radicale aux Pays-Bas passera-t-elle par la suppression des coffee-shops, des sex-shops? Par une gestion plus sévère des flux migratoires, une tendance qui va d'ailleurs croissant au sein de l'Union européenne? Par l'engagement de forces de police supplémentaires pour garantir la sécurité du citoyen? Bref, plus fondamentalement, pour se débarrasser de Haider, de Le Pen et des autres, faudra-t-il satisfaire à leurs demandes, leur donner quelque part raison? Enfin, sera-ce suffisant pour rendre foi en la démocratie? Le choix existe-t-il seulement? «Si ces questions ne sont pas résolues, avertit le publiciste néerlandais Paul Sheffer qui écrit pour le quotidien *NRC Handelsblad*, un Pim Fortuyn autrement plus radical apparaîtra».

La politique de l'autruche a vécu. ■

Pascal Martin

## Pays-Bas

# La part d'émotion

**D**ans les semaines qui ont précédé les législatives néerlandaises du 15 mai, la Liste Pim Fortuyn était créditée de dix-huit sièges, peut-être vingt. À la veille du scrutin, les sondages lui en donnaient dix de plus. Au bout du compte, elle en a obtenu 26, un véritable raz-de-marée pour ce qui, rappelons-le, n'était pas encore un parti politique, mais un curieux assemblage d'hommes et de femmes venus d'horizons divers.

Dans cette ascension fulgurante, quelle aura été la part d'irrationnel? Pour la grande majorité des analystes, la mort de Pim Fortuyn était appelée à «booster» littéralement la *lijst*. La dévotion qu'allait inspirer la fin tragique du dandy populiste serait celle que l'on voue aux reliques des martyrs. Jeanne d'Arc se ferait soudain batave...

La consécration eut effectivement lieu. Mais elle ne fut pas la seule. Attendu en tête de la course, les chrétiens-démocrates du CDA devaient enlever non pas trente sièges comme l'avaient prédit les sondages, mais quarante-trois. Ce fut le second raz-de-marée de ces élections, inattendu celui-là. Et les mêmes analystes de se demander aussitôt quel aurait été le score de la Liste Pim Fortuyn... si son leader avait été vivant. Poser la question revenait à supposer *a contrario* que la part d'émotion posthume était peut-être moins grande que la capacité d'attraction politique du pédant sociologue.

Évidemment, personne ne pourra jamais dire vers quels sommets électoraux Pim Fortuyn aurait pu emmener son équipage en des circonstances normales. Ni jauger la propension d'un pays de culture calviniste à se laisser porter par le souffle de l'émotion. On retiendra en revanche que le 11 mai, le quotidien *NRC Handelsblad* avait publié un sondage des plus intéressants. Celui-ci montrait, quelques jours

Pim Fortuyn: sa mort a suscité une lame de fond populiste inattendue.

après l'assassinat, que près de la moitié des électeurs présumés «certains» de Fortuyn se demandaient s'ils allaient confirmer leur vote. Là, l'hypothèse «émotionnaliste» en prenait pour son grade.

Un effet «martyr» a-t-il vraiment pesé sur les élections législatives néerlandaises? Entre l'écroulement des travaillistes, le retour en puissance des chrétiens-démocrates et le succès de toute façon annoncé des «fortuynistes», il est difficile à cerner. Il reste que la part d'émotion, d'irrationnel et de grégarisme, qui a de tout temps fait le lit des mouvements de masse, n'est pas étrangère à la montée en puissance des différents populismes européens. Voilà qui nous renvoie loin en arrière, aux théories de Gustave Le Bon. Mais ici, Pim Fortuyn et sa destinée n'y sont pour rien. ■

P. M.

## L'entretien de Jean Sloover avec Louis Sala-Molins

# L'autre «détail de l'Histoire»

Contre l'évidence, l'histoire de l'Inquisition a aujourd'hui, elle aussi, ses révisionnistes. Pour le plus grand bonheur de l'*Opus Dei*...

«Sera torturé celui contre qui un seul déposera en matière d'hérésie et contre qui il y aurait en outre des indices véhéments ou violents». Extraite du *Manuel des Inquisiteurs* rédigé au XIV<sup>e</sup> siècle par le Dominicain Nicolau Eymerich<sup>1</sup>, cette consigne n'est qu'un exemple parmi d'autres des pratiques redoutables auxquelles, lorsque la parole prédicatrice s'était avérée impuissante, le Saint-Office de l'Inquisition recourait pour raffermir ce que Rome regardait comme la pureté de la foi catholique. Durant des siècles, la papauté va ainsi terroriser les peuples qui ont le malheur d'être soumis au pouvoir de la tiare. Cette entreprise totalitaire est unique dans l'Histoire. Pourtant, aujourd'hui, paraphrasant Jean-Marie Le Pen, certains affirment qu'elle n'en a été qu'un «détail»...

Selon vous, Louis Sala-Molins<sup>2</sup>, l'histoire de l'Inquisition est en effet le théâtre d'un révisionnisme comparable au négationnisme dont est victime celle de la Shoah. Certains historiens, dites-vous, minimisent, voire nient les procès, les tortures, les victimes, les bûchers.

**Louis Sala-Molins:** Il y a eu le temps de la légende: on a évoqué des massacres immenses, des tortures hallucinantes. Et puis est venu le temps du travail sérieux qui a réduit les événements à leur juste proportion. Hélas, depuis trente ans, certains tentent de banaliser l'Inquisition. Hormis le nazisme, tout s'explique, disent-ils, si l'on ramène les faits aux moeurs de l'époque au cours de laquelle ils se sont déroulés. De cette façon, l'Inquisition risque de ne plus apparaître que comme un épisode pitoyable parmi d'autres dans un monde violent par nature.

Au point, dites-vous, que les partisans de cette «légende blanche» vont, sous peu, prétendre que «les peuples qui eurent à subir l'Inquisition furent responsables de ses fureurs».

Suggérer ici une culpabilité du peuple, c'est ignorer que l'idéologie dominante n'est jamais produite par le commun des mortels, mais par les puissants d'alors. Les fureurs de l'Inquisition n'ont donc pas pu avoir été réclamées par le va-nu-pieds ou le cul-terreux qui eurent à subir les foudres inquisitoriales. L'idéologie des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles est distillée dans les sermons qui suintent des chaires de vérité.

**L'*Opus Dei* est-elle derrière cette entreprise de falsification?**

De toute évidence: quand elle parle de l'Inquisition, l'*Opus Dei* minimise terriblement le phénomène. Il suffit pour s'en convaincre de lire le manuel d'Eymerich dans la version publiée en 1998 par un éditeur proche de l'*Opus Dei*: il peut être mis sans le moindre danger entre les mains du bedeau le plus bigot! Pour notre malheur, cette opération militante coïncide avec le développement de cette école historique dont j'ai parlé et qui tend à tout expliquer par les schémas de l'époque.

***Opus Romanum***

**Pourquoi considérez-vous que l'Inquisition ne peut être comparée à rien?**

L'Inquisition est une police de la pensée. Il y en a eu bien d'autres. Même à l'époque. Mais, en raison de la diffusion et du caractère ordinaire de ses tribunaux d'exception, la nature du pouvoir spirituel de l'Église est alors tout à fait particulière. Ceci signifie que l'Inquisition ne peut être réduite à une entreprise de guidance de la conscience

et fait d'elle une police tout court. La nature du tribunal inquisitorial est donc proprement inqualifiable en droit.

**La papauté porte-t-elle l'entièvre responsabilité de cette institution qui consiste à déléguer partout des tribunaux d'exception pour lutter sur place contre l'hérésie?**

L'Inquisition est intégralement l'œuvre de Rome! Le corpus canonique est un. Le corpus théologique est un. Et dans ces deux domaines, Rome a toujours été l'instance d'appel en dernier ressort. Par ailleurs, on ne relève aucun texte significatif qui témoigne de l'opposition de Rome aux fureurs inquisitoriales.

**Quand, au XVI<sup>e</sup> siècle, il faut remettre à jour le manuel du dominicain Nicolau Eymerich rédigé autour de 1376, le canoniste espagnol Francisco Peña respecte totalement la parole de son prédecesseur. Lidée d'une Inquisition proprement espagnole est-elle donc fausse?**

De fait: Torquemada n'ajoute rien au corpus doctrinal eymericien. Il met en pratique ce que veulent les papes. Il explicite les règles et précise les procédures: le tonnage du bûcher, le parcours de la procession, etc. Bref, il organise le déroulement, ajoute de l'effroi,... Mais sur le fond, il laisse tout en l'état. À telle enseigne que la célébrité de Torquemada est usurpée. Ce qui, soit dit en passant, arrangeait les Européens: fils de juifs convertis, Torquemada est plus «médiatique» que cet obscur et laborieux fonctionnaire d'Eymerich...

**L'Inquisition fut-elle inventée contre les Juifs?**

Non. L'image du caractère essentiellement antisémite du phénomène est un héritage de l'Inquisition espagnole. Mais si les Juifs deviendront bien sa cible principale, l'Inquisition a été mise sur pied pour éradiquer l'hérésie cathare.

Peut-on soutenir l'idée que l'Inquisition, qui vise en théorie la sauvegarde de la «vérité» fut, en dernière instance, un instrument de domination au service des puissants? Une arme de classe que les possédants -successivement le clergé, les nobles et les bourgeois- ont utilisée pour assurer leur pouvoir?

C'est l'évidence historique même!

## L'anathème dans la prédication

«Rien vraisemblablement de plus effrayant sur les diverses scènes du droit, écrivez-vous, que cette terreur noire dont la papauté entend menacer chacun». Iriez-vous jusqu'à dire que le catholicisme a été un régime de terreur?

Un poète italien a écrit un jour: «l'Église est vile avec les forts et cruelle avec les faibles.» Autrement dit, le pouvoir terrifiant de la papauté suit la courbe des temps: tout dépend de l'autorité qu'elle est en mesure d'exercer. Lorsqu'elle est toute-puissante, elle instaure un régime de terreur sur le seigneur comme sur le manant. Mais à mesure que son emprise s'érade, que le dogmatisme s'efface et que la raison s'installe, le cercle de la terreur papale se rétrécit pour ne plus ceinturer que les seuls croyants. Quand Jean-Paul II condamne l'usage du préservatif, il n'est écouté que par ceux qui le veulent bien, ceux qu'anime encore la foi en sa parole. Il en va de même au plan juridique. La terreur règne quand l'Inquisition peut juger tout le monde. Mais quand les tribunaux délégués par Rome ne peuvent plus convoquer que les membres du clergé, la terreur collective s'étoile: la condamnation par le Vatican de la théologie de la libération affecte essentiellement des prêtres. Tout ceci ne change cependant rien à la nature de la religion catholique romaine qui intègre totalement l'anathème à la prédication.

Le catholicisme a-t-il conçu la terreur comme moyen efficace d'asseoir le pouvoir politique?

Caligula, déjà, terrorisait le peuple. Mais le concept politique de terreur proprement dit a été inventé sous la Révolution française par Robespierre et Saint-Just. Rome n'a pas fait cela; le manuel d'Eymerich n'est pas un précis de terreur politique. Par contre l'Église romaine a très bien adapté la pratique de la terreur

à son fonctionnement. En Espagne, les intérêts de la tiare et de la couronne ont coïncidé: la terreur inquisitoriale romaine a permis aux rois catholiques d'opérer, sous le prétexte d'une lutte contre l'hérésie, l'unification culturelle d'une nation composée au départ à part quasi égales de trois communautés: chrétienne, juive et musulmane.

L'Église est-elle une racine des totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle?

Non. Mais la terreur inquisitoriale fut une référence logique et commode pour des dictateurs comme Franco, Salazar, Mussolini, etc.

## Conserver ferme la foi

Les pratiques génocidaires mises en oeuvre contre les Amérindiens lors de la Conquête et contre les Noirs dans le cadre de la traite atlantique ont-elles été rendues possibles ou facilitées par l'Inquisition?

Non: le discours sans les tribunaux suffisait pour cela! Il n'était pas nécessaire d'aller au-delà du schéma ecclésiologique et canonique pour légitimer ces pratiques génocidaires.

Néanmoins, à mesure que l'Espagne et le Portugal s'installent dans le Nouveau monde, l'Inquisition s'y développe.

C'est exact. Mais les Inquisitions péruvienne, brésilienne, etc.,

n'étaient pas faites pour éliminer les idolâtres. Elles étaient mises en place pour conserver ferme la foi des catholiques européens et des païens convertis et lutter contre leurs éventuelles tentations hérétiques: un Indien idolâtre ne relévait pas de la juridiction de ces tribunaux d'outre-mer.

Selon vous, l'anathème est déjà présent à l'aube de l'évangélisation. Dans les Actes des Apôtres, l'attitude irascible de Pierre, la doctrine des Pères de l'Église... on voit, dites-vous, que les pasteurs sont extrêmement sévères envers les pseudo-disciples. L'anathème est-il consubstantiel à la doctrine catholique?

Oui. L'anathème n'est pas toute la doctrine. Mais toute la doctrine a prospéré autant par la parole que par l'anathème. Une histoire de l'Église sans l'anathème n'est pas plus concevable qu'une histoire de France sans les batailles... Cela étant, les autres Églises, notamment l'Église byzantine, n'ont pas connu de phénomène comparable à l'Inquisition...

En mars 2000, Jean-Paul II a demandé pardon à Dieu pour les crimes et pour les horreurs de l'Inquisition. Comment ressentez-vous cette démarche?

Très bien: même si cela aurait dû se produire plus tôt, c'est un démenti flagrant au révisionnisme.

«Les hommes du Saint-Office» (1889), J.-P. Laurens, Musée des Beaux-Arts de Moulins.

<sup>1</sup> Nicolau Eymerich et Francisco Peña, *Le manuel des inquisiteurs* Paris, Albin Michel, 2001, 300 pages. Préface de Louis Sala-Molins.

<sup>2</sup> Né en Catalogne en 1935, Louis Sala-Molins fuit le franquisme à 19 ans. Après des études de paléographie et de philosophie, il devient professeur de philosophie politique à la Sorbonne où il succède à Vladimir Jankélévitch dont il fut l'assistant. Dans le cadre de ses réflexions en philosophie du droit, il publie divers textes fondamentaux de l'Inquisition romaine et de codifications de l'esclavage des Noirs à l'époque de la Traite.

## Affaire des «tueurs fous»

# Le sablier se vide

**Il y a près de vingt ans, les «tueurs fous» du Brabant wallon ont semé le désarroi et la mort. Avant de se volatiliser. Au bout de leurs sauvages exactions, 28 morts et un mystère irrésolu.**

**L**a Belgique commémore cet été un tragique événement: il y a vingt ans, en effet, les «tueurs fous» faisaient parler la poudre pour la première fois. Depuis lors, cette affaire n'a cessé de susciter le malaise parce qu'elle baigne toujours dans une aura de mystère que n'a pas réussi à dissiper le déploiement de moyens d'investigation exceptionnels.

Rétroactes: au début des années quatre-vingt, épargnées par la violence politique qui secoue la France, l'Allemagne et l'Italie, la Belgique coule des jours tranquilles. Mais, pour paraphraser Michel de Ghelderode, la mort regarde discrètement et avidement à la fenêtre. Au moment où il se dote d'une équipe dirigeante associant sociaux-chrétiens et libéraux<sup>1</sup>, l'image du régime où rien ne se passe commence à se craqueler: des individus d'extrême droite incendient les locaux de *Pour*, l'hebdomadaire d'extrême gauche; les activistes d'une milice néonazie, le *Westland New Post*<sup>2</sup>, dérobent des télex de l'OTAN, classés top secret; des gendarmes sont, eux, la cible d'attentats à l'explosif. Et, le 14 août 1982, des malfaiteurs cambriolent une épicerie à Maubeuge, ville française proche de la frontière belge. Banal fait divers? Pas vraiment. Les «tueurs fous» viennent d'entrer en scène. Ce «coup» porte déjà leur griffe: un braquage au butin dérisoire qui s'achève par une fusillade avec la police qu'ils ne cherchent pas à éviter, au contraire. Et qui tourne à leur avantage.

Au cours des mois qui suivent, ils multiplient les attaques et les vols -de voitures, d'une armurerie, d'un restaurant, de supermarchés, etc.- et liquident, au passage, une dizaine de personnes. Les enquêteurs se perdent en conjectures sur le lien et la logique qui relieraient tous ces

actes ainsi que sur le singulier comportement de ces insaisissables criminels. Lesquels au cours de l'automne 1985 s'abattent sur trois grandes surfaces de la firme Delhaize. Bilan: seize morts pour une poignée de francs et quelques kilos de café... Le regard traversé, aujourd'hui encore, par une terreur indicible, des témoins présents sur les lieux parlent de scène d'apocalypse: trois hommes masqués, qui tirent sur tout ce qui bouge, adultes et enfants, qui vident les caisses, rebroussent chemin et sèment l'armée de policiers qui les prend en chasse.

### Sans mobile apparent

Après le dernier massacre, celui du 9 novembre 1985 à Alost, ces *killers* sans visage, qui semblent sortis tout droit d'un roman de Stephen King, ne donneront plus jamais signe de vie. Ils laissent derrière eux vingt-huit cadavres, des survivants marqués à vie, des familles de victimes traumatisées, une population sous le choc et un pays en état de siège. Le gouvernement envoie les paras-commandos dans la rue.

Depuis lors, nul n'a pu identifier ces sinistres nervis, ni cerner un quelconque mobile. Effaçant tout élément susceptible de les trahir, ils ont cependant épargné ça et là des indices ténus -comme des douilles- histoire de revendiquer les vingt-deux exactions qu'on leur attribue sur la base des voitures et des armes utilisées. Pour le reste, ils font preuve d'un souci de précaution absolue pour les riot guns, pistolets-mitrailleurs et autres revolvers qu'ils emploient: ils n'avaient pas servi avant et ne serviront plus après.

Même invisibilité au sein du «milieu». Bien que retourné dans tous les sens, il ne se révélera pas en mesure de fournir une quelconque information exploitable à leur sujet. Une anomalie de plus. Une certitude de plus que ce ne sont pas des amateurs. Au-delà de cette constatation, d'un bout d'empreinte digitale et de portraits-robots réalisés tardivement, rien que des hypothèses et des présomptions traversées par une interrogation lancinante: s'agissait-il de bandits ou de terroristes?

Il y a un an, la cellule d'enquête a abandonné officiellement la piste du banditisme pour privilégier celle du terrorisme et au-delà, celle de la tentative de déstabilisation orchestrée par des fous de guerre qui considèrent peut-être, à l'époque, le plat pays comme le ventre mou de l'Europe et auxquels le puissant mouvement d'opposition populaire à l'installation des euromissiles donne d'insupportables démangeaisons. Au point de semer la panique? D'aucuns évoquent une transposition de la stratégie de la tension qui a lacéré l'Italie.

La théorie tient la route, chronologie à l'appui. Les «tueurs fous» se manifestent d'août 1982 à décembre 1983. Puis suspendent leurs raids. Au moment où -simple hasard?- la police arrête les membres de la «filière boraine», présentés comme les coupables. Las! la Cour d'assises de Mons les acquitte au printemps 1988. Entre-temps, les Cellules communistes combattantes<sup>3</sup> sont entrées dans la danse macabre: d'octobre 1984 à décembre 1985, elles plastiquent des sièges de banque et sabotent des oléoducs de l'Otan à une période où la mobilisation du mouvement pacifiste atteint son amplitude maximale. On voudrait le déforcer, qu'on ne s'y prendrait pas autrement, note plus d'un observateur.

**Les exactions des tueurs, entre autres, surviennent au moment où le gouvernement Martens-Gol (1981-1985) s'octroie des «pouvoirs spéciaux» pour appliquer un programme draconien d'austérité. Le conseil des ministres agit par arrêtés royaux, mettant hors jeu et le Parlement et l'opposition.**

Lire René Haquin, *Des taupe dans l'extrême droite - La Sûreté de l'Etat et le WNP, EPO, Bruxelles, 1984.*

**Les dirigeants du groupe, quatre tout au plus, sont arrêtés en décembre 1985 et condamnés à la perpétuité en octobre 1988.**

**Cette affaire  
n'a cessé de susciter le malaise  
parce qu'elle baigne toujours  
dans une aura de mystère.**

Quelqu'un, dans l'ombre, a-t-il joué à fabriquer et à manipuler des pistoles d'extrême gauche comme de droite pour induire un renforcement de l'appareil coercitif de l'État qui abrite, après tout, les institutions européennes, l'Otan et le Shape? Pour tenter d'y voir plus clair, les élus de la Nation instituent deux commissions d'enquête parlementaire. La première passe au crible les dossiers criminels sensibles de la décennie écoulée où se croisent agents secrets, crânes rasés et flics douteux. Elle effectue une radioscopie du travail judiciaire sur les

tueries. Au bout du compte, elle ne parvient pas à «se défaire de l'impression que ces crimes dissimulent d'autres mobiles (...) et de la conviction qu'une force occulte agissait dans les coulisses»<sup>4</sup>.

### Message indéchiffrable

La deuxième commission parlementaire<sup>5</sup> qui a eu accès, comme les familles des victimes, au dossier d'instruction, remonte plusieurs pistes ne menant nulle part finalement: meurtres sur ordonnance, racket, ballets roses, complot néofasciste, tentative de putsch de la

gendarmerie, etc. Quelles conclusions tirer alors que se profile le spectre de la prescription? Criminels sans scrupules, en avance sur leur temps ou terroristes noirs en service commandé, ces tueurs masqués ont appliqué des méthodes que n'auraient pas renié les escadrons de la mort. Leur impunité, ils la tireront de leur incroyable dextérité tout autant que de la guerre des polices et des magistrats, du manque de coordination entre services. Sans oublier les graves lacunes constatées *a posteriori* dans les instructions, les pièces à conviction détruites ou perdues. Les progrès technologiques et scientifiques ont rendu l'espoir, un moment, de démasquer les coupables. Mais ni les tests ADN effectués sur des mégots de cigarette, ni le recours au détecteur de mensonge n'ont conduit à de réelles avancées. Ils ont mis hors cause des suspects potentiels parfois au lourd passé judiciaire.

Le 5 avril dernier, la Chambre des mises en accusation de Mons a prononcé le non-lieu au sujet de Philippe De Staercke, le dernier inculpé dans ce sombre dossier. Il était soupçonné d'avoir participé à la tuerie d'Alost. Une porte de plus qui se referme. Et qui rend l'éénigme encore plus impénétrable. Tout autant que le message des tueurs, à condition qu'il y en ait un, et de leurs hypothétiques commanditaires, qui reste indéchiffrable. S'ils ont voulu déstabiliser, ils ont échoué. La charge qu'ils ont portée contre le système de sécurité n'a pas servi les intérêts des possibles tenants de l'État policier. À preuve: le cas Dutroux, qui révèle bien plus tard, la dégradation générale d'un édifice répressif gangrené par les dysfonctionnements. À l'échec actuel de l'enquête correspondrait par conséquent celui des tueries. Sauf pour ceux qui ont perdu la vie. Sauf pour leur entourage qui réclame justice. Sauf pour la société qui a droit à la vérité. Même imparfaite.

<sup>4</sup> «Enquête parlementaire sur la manière dont la lutte contre le banditisme et le terrorisme est organisée», Rapport final, 30 avril 1990, Chambre des Représentants de Belgique, p.355.

<sup>5</sup> Lire aussi: «Enquête parlementaire (...) sur les «tueurs du Brabant», Rapport final, Chambre des Représentants de Belgique, 14 octobre 1997.

© Belga

Vingt-huit morts en quelques mois dans trois supermarchés: l'horreur glaçante d'attentats sans mobile apparent.

Sergio Carrozzo



## Le Plan fédéral de sécurité

# L'insécurité au cœur du débat

**P**lus un jour ne se passe sans que le thème de l'insécurité ne soit abordé par les médias. Cette problématique est au cœur de l'actualité, nationale et internationale.

L'information quotidienne plus exemplificative qu'explicative ne nous permet cependant pas d'appréhender le phénomène de l'insécurité sous ces différents aspects. Au contraire, elle l'aborde sans nuance, mettant en exergue le sentiment d'insécurité.

occupée par la sécurité et la Justice dans le programme de chaque parti et nous explique les pistes privilégiées pour remédier à la montée croissante de la violence.

D'autre part, ils procèdent à l'analyse critique du Plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire, le premier de cette envergure en Belgique, présenté par Marc Verwilghen. Les auteurs l'examinent sous ses deux versions: la première, musclée, qui suscita beaucoup de réactions tant du monde politique qu'académique et la seconde, édulcorée, qui fut adoptée par le Conseil des ministres, le 31 mai 2000.

Les auteurs ont d'abord choisi d'examiner les programmes des partis flamands (Vlaams Blok, VLD, SP, Agalev) et puis celui des partis francophones (fédération PRL-FDF-MCC (ndlr: devenu le MR), PS, Ecolo). Les questions de sécurité et de Justice sont en effet traitées de façon différente dans le nord et dans le sud du pays.

Le Vlaams Blok a fait de la sécurité sa priorité. Son programme *Recht op veiligheid: de harde aanpak* (Droit à la sécurité: la manière forte) part du constat de l'échec des partis traditionnels, de la corruption et de la criminalité des étrangers pour proposer une politique sécuritaire et répressive.

Le VLD propose le V-Plan rédigé par Marc Verwilghen et son équipe et qui sera la base du Plan fédéral de sécurité. Le VLD adopte une approche qui se dit «moderne et scientifique» de l'insécurité et le concept de V-Plan comprend trois axes «État de sécurité», «sécurité intégrale» et «chaîne intégrée de sécurité». Le projet du VLD se révèle cependant, pour les auteurs, répressif et peu novateur.

Quant à l'*Actieplan Respect* (plan d'action respect) du SP, il est moins sécuritaire et répressif que celui du VLD et a fortiori du Vlaams Blok. Il recherche les causes de la criminalité dans les inégalités et les injustices et poursuit le renforcement du lien social pour restaurer le respect

La criminalité transfrontalière est désormais mieux contrôlée par des patrouilles franco-belges.

Ce thème n'est pourtant pas récent et a déjà fait couler beaucoup d'encre. Comment expliquer que l'on ne parvienne à l'enrayer?

Sans apporter de réponse à cette question, l'ouvrage d'Yves Cartuyvels et de Philippe Mary *Le Plan fédéral de sécurité*<sup>1</sup>, recentre le débat sur la scène politique.

Les auteurs procèdent en deux temps. D'une part, ils examinent les programmes électoraux que les partis politiques ont proposés aux élections législatives du 13 juin 1999. Cet examen nous informe sur la place

et de la prévention tout en proposant un droit pénal réparateur à dimension punitive.

Le plan d'Agalev s'intitule *Dis is geen veiligheisplan* (Ceci n'est pas un plan de sécurité). Yves Cartuyvels et Philippe Mary relèvent qu'il s'agit plus d'un panel d'idées que d'un plan bien orchestré. Les effets pervers du discours sécuritaire sont soulignés et Agalev défend l'idéal d'une société solidaire où une place plus importante doit être réservée à la prévention et aux sanctions alternatives.

«Garantir la sécurité de tous» est le vœu de la fédération PRL-FDF-MCC qui entend réduire la criminalité urbaine par une présence policière accrue, une justice accélérée et la repénalisation de la délinquance juvénile. Sont également abordés le problème de l'exécution des peines, la place de la victime et l'accès à la Justice ainsi que la prévention.

Le programme socialiste consacre son troisième chapitre à la «Justice et Sécurité», chapitre où l'accent est mis sur la pluralité des formes de sécurité (face au chômage, à la maladie, à la violence). Le PS reprend les grands axes des politiques auxquelles il est associé depuis plusieurs années. Il s'écarte des options répressives et réserve une place à la justice civile.

Le programme Ecolo s'intitule «Rendre la Justice aux justiciables». Les auteurs expliquent qu'il s'agit d'une reconstruction de la philosophie générale d'Ecolo en matière de sécurité et de justice. Ce programme s'appuie sur différents éléments comme le retour de la victime, les réformes à apporter au sein de la justice pénale, l'orientation de la politique d'exécution des peines.

Cette première partie de l'ouvrage met en avant les différentes sources d'inspiration du Plan fédéral de sécurité qui est ensuite examiné de manière approfondie dans la seconde partie.

La lecture de l'analyse faite par les auteurs permet de rendre compte des principaux enjeux de la politique criminelle d'aujourd'hui. Cet ouvrage est également un excellent outil de réflexion sur la distorsion qui existe entre le discours politique et sa concrétisation et nous permet de réfléchir d'ores et déjà sur les options des programmes politiques qui seront proposés lors des prochaines élections législatives où l'insécurité sera sans aucun doute au centre de tous les débats.

Julie Coste

Au-delà des enjeux de gestion ou de rationalisation, la transformation de l'université touche aussi d'autres domaines, comme la science, la recherche, la liberté académique...

**D**epuis des années, la construction de l'Europe se traduit entre autres par le désengagement des États dans le financement des institutions universitaires, contraignant celles-ci à se faire concurrence dans la course aux subventions et à se disputer les étudiants-clients.

Largement théorisée par les experts de l'OCDE et de certains lobbys comme l'ERT<sup>1</sup>, l'université européenne du troisième millénaire tend à intégrer les valeurs et les pratiques de l'entreprise: *management*, rationalisation de la production, recenrage sur les activités «porteuses», recours à la sous-traitance, compétition et flexibilité internes, etc. En clair, il faut changer l'université traditionnelle, tour d'ivoire élitiste et rétrograde, pour l'adapter aux besoins d'une époque qui se définit comme celle du progrès technologique et d'une démocratie fondée davantage sur la liberté d'entreprendre que sur le débat d'idées.

Toutefois, la question que pose la transformation de l'université va bien

# Regards croisés sur l'université

au-delà des enjeux de gestion ou de rationalisation de l'enseignement supérieur<sup>2</sup>. Elle touche au rôle de la science dans notre société, à ses apports culturels et démocratiques. Elle touche aussi à la liberté de la recherche et, *last but not least*, à l'engagement des scientifiques. La discréption de l'université dans ce débat ne laisse pas d'étonner. Il existe à l'heure actuelle relativement peu de recherches et de réflexions portant sur l'université. Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette institution que son apparente indifférence aux processus de transformation dans lesquels elle est engagée.

On accueille donc avec intérêt l'ouvrage publié sous la direction de J. Allard, G. Haarscher et M. Puig de la Bellacasa<sup>\*</sup> tant il est rare que l'université s'interroge sur elle-même au-delà des présupposés que nous avons évoqués. Fruit de la contribution de vingt-deux auteurs issus majoritairement de l'ULB, le livre pose dès son titre la question de la complexité de la problématique universitaire: du marché, de l'agora ou de la tour d'ivoire, il n'y a pas une vérité de l'université, mais bien plusieurs qui rendent multiple toute interrogation à son propos. *L'Université en questions* déjoue le piège du réductionnisme en multipliant les points de vue et en adoptant une démarche résolument transdisciplinaire. La parole est ainsi donnée à des professeurs, à d'anciens recteurs, à des gestionnaires et à de jeunes cher-

cheurs, et cela dans les champs de disciplines diverses: histoire, sociologie, économie, philosophie...

Ces regards croisés n'en sont pas pour autant exhaustifs. C'est d'ailleurs ce qui peut rendre l'abord de l'ouvrage quelque peu frustrant. Par exemple, à la lecture des contributions consacrées à l'industrialisation de la recherche ou encore à la perception de celle-ci par le politique, on voudrait compléter la réflexion par une mise en relation de l'évolution de l'université avec l'histoire des sciences. De même, on peut se demander si la première moitié du livre intitulée «Nouvelles questions, nouveaux cadres» pouvait faire l'économie d'une analyse de ce discours dominant sur l'université que l'on retrouve dans les textes de l'EUA<sup>3</sup>, de l'OCDE ou encore des déclarations de Glion et de Bologne, véritables manifestes fondateurs de la «nouvelle» université. En revanche, plusieurs interventions sont consacrées à ce monstre du Loch Ness universitaire qu'est la liberté académique. Souvent évoquée, rarement définie, la notion n'est peut-être pas loin de contenir tout ce qui fait non seulement l'originalité de l'institution universitaire mais aussi son utilité. Envisager la question de la liberté académique, c'est en fait envisager la signification politique de l'université au sens le plus large. C'est par la même occasion interpeller les chercheurs et les enseignants quant au fait qu'au-delà de leur pragmatisme d'experts, ils peuvent (doivent?) aussi être des intellectuels qui débattent et prennent position.

Le principal mérite de l'ouvrage est précisément de constituer un lieu de ce débat et de cet engagement, et de faire prendre conscience que la place qu'une société accorde à l'université et la définition qu'elle en donne ne sont pas anodines. Il reste à souhaiter qu'ainsi «mise en questions», l'université poursuive la réflexion et puisse imaginer que son futur réside ailleurs que dans des réformes ponctuelles, des mesures d'assainissement budgétaire et de la communication d'entreprise.

Une lecture instructive et salutaire. ■

Jean-François Bachelet

\* Allard J., Haarscher G., Puig de la Bellacasa M., *L'université en questions. Marché des savoirs, nouvelle agora, tour d'ivoire?*, Bruxelles Labor, 2001.

<sup>1</sup> European Round Table: Table Ronde des Entrepreneurs Européens.

<sup>2</sup> Qu'il s'agisse à l'échelle européenne de l'harmonisation des cursus ou, à l'échelle de la Communauté française, de fusions ou de partenariats avec les hautes écoles.

<sup>3</sup> European University Association.

# Un «ange digital» veille sur nous

Une puce de la taille d'un grain de riz permet de situer qui que ce soit, où qu'il soit. La science-fiction n'est plus très loin.

**U**n nouveau boîtier électronique capable d'envoyer des signaux à un réseau satellitaire pourrait un jour devenir une puce fixée sous la peau pour retrouver les personnes victimes d'enlèvements, disparues ou égarées. Une entreprise de Floride, *Applied Digital Solutions* (ADS), commercialise ce qu'elle appelle «un système de localisation et de sécurité personnelles» qui envoie un signal au système de navigation satellitaire américain GPS (*Global positioning system*), permettant le déclenchement des secours. Cet outil, baptisé «ange digital», se présente comme un boîtier de la taille d'un paquet de cigarettes avec une montre capable d'envoyer des signaux via les réseaux sans fil jusqu'aux satellites du département américain de la Défense.

Une personne portée disparue peut ainsi être localisée sur le site internet de la compagnie auquel on accède grâce à un mot de passe. Le messager peut aussi mesurer et transmettre des informations biologiques ou médicales, telles que la température du corps ou le rythme cardiaque. Ce boîtier numérique est vendu sur l'internet pour 299 dollars avec un abonnement mensuel de 30 dollars. Il est également commercialisé dans certains pays d'Amérique latine.

Le fabricant de Floride s'était fait remarquer l'année dernière après avoir obtenu une licence pour une puce électronique à planter sur une personne et capable d'envoyer des signaux au système GPS.

Par ailleurs, la compagnie vend une puce de la taille d'un grain de riz qui peut contenir une identification et des informations médicales. Implantée dans le bras ou la hanche, elle est ensuite scannée pour vérifier l'iden-

tité d'une personne ou lire des informations médicales (groupe sanguin, allergies...) même si la personne est inconsciente. D'après nos informations, cet appareil a déjà été implanté dans des organismes de bébés, de militaires, de messagers du gouvernement et sur du personnel travaillant à la Maison Blanche dans des sections de haute sécurité. Il a vraisemblablement été utilisé pendant la guerre du Golfe. Il fut d'ailleurs publiquement montré à l'émission américaine bien connue *Twany & Twany*. ADS n'est pas seule à travailler sur ce type de technologie. Des projets existent aussi chez Destronidi, Texas Instruments et Tarovan, la compagnie du système d'identification électronique aux

numéro d'identification, une date de naissance, un nom, un numéro de permis de conduire ou d'assurance sociale.

L'idée a suscité une levée de boucliers de la part de certains groupes chrétiens qui y ont vu la réalisation d'une prophétie biblique évoquant «la marque de la Bête». La direction de la compagnie ADS, déconcertée par ces affirmations, a dû vérifier le texte du Nouveau Testament: «Nous avons été forcés d'examiner le livre de la révélation et nous n'avons rien vu qui parle d'une puce dans le corps», a affirmé Keith Bolton, un responsable de la firme. Des militants de la protection de la vie privée se sont inquiétés également de l'extension de l'usage d'une telle puce. Elle pourrait être finalement exigée pour certains groupes de population comme d'anciens détenus ou requise par des assureurs: «De nombreuses nouvelles technologies sont présentées comme des options mais, si elles se répandent, elles deviennent obligatoires», affirme Chris

Un marché très réel d'un milliard de dollars.

États-Unis. La compagnie Avid (*American veterinary identification device*) fabrique, elle aussi, un tag pour animaux... qui pourrait facilement être implanté chez l'être humain. Tous ces projets ont en commun un implant micro-chip d'identification qui peut être introduit sous la peau en utilisant une seringue à air comprimé. Cette unité émet un signal digital de 85 data-bits à des intervalles spécifiques. La technologie précise, hautement sophistiquée, est classifiée et n'est pas soumise aux transmissions digitales normales. Cet appareil fournit des informations vitales et peut être codé, programmé, pour fournir un

Hoofnagle, de l'organisation *Electro-nic privacy information center*.

Keith Bolton pour sa part maintient que la puce n'a pas pour objectif de devenir une forme d'identification forcée mais elle représente une possibilité d'aider des personnes en danger. Toutefois, la compagnie a choisi de se concentrer en priorité sur la production d'outils portables et non de puces implantables. Mais la commercialisation d'une puce implantable, notamment dans les pays d'Amérique latine où les enlèvements sont courants, n'est pas exclue à terme. C'est un marché d'un milliard de dollars, selon la direction: «En Amérique du sud, certains

Bruxelles accueille pour la première fois dix-huit chefs-d'œuvre du peintre prêtés par la Gemäldegalerie de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne.

Pierre Paul Rubens est sans conteste un des peintres les plus célèbres et talentueux de son temps. Il naît en 1577 à Siegen en Westphalie, où ses parents vivent en exil. Son père, juriste et échevin anversois, ayant ouvertement épousé la cause calviniste, a été contraint, en 1570, de quitter la Flandre déchirée par des troubles religieux et politiques. À la mort du père, en 1587, la famille Rubens rentre à Anvers. Après sept années d'apprentissage, il est reçu maître à la gilde de Saint-Luc d'Anvers à l'âge de 21 ans. En 1600, Rubens entreprend un voyage en Italie où il étudie les antiques et les grands peintres de la Renaissance. Rapidement, l'artiste se crée un réseau de protecteurs au sein de l'aristocratie italienne qui lui permettront d'acquérir une renommée internationale. Dès son retour à Anvers, en 1609, Pierre Paul Rubens est nommé peintre de la cour des archiducs Albert et Isabelle. Le peintre arrive à point nommé. En effet, après plus de quarante années de guerre, les archiducs ont conclu la trêve de Douze Ans reconnaissant l'indépendance des Provinces Unies protestantes. La paix permet de relancer la prospérité économique de nos régions. De nombreux artistes sont sollicités pour restaurer et décorer les églises catholiques pillées par les iconoclastes protestants. L'affluence des commandes oblige Rubens à déléguer une partie de son travail à des collaborateurs. Si la création artistique émane toujours du maître, l'exécution matérielle est l'œuvre de peintres souvent spécialisés dans un genre (figure humaine, paysage, nature morte). À l'époque, la valeur d'une œuvre dépend non pas de son caractère «original» ou «authentique», c'est-à-dire qu'elle soit entièrement peinte de la main

# Rubens à l'Hôtel de Ville de Bruxelles

## Un style fougueux et coloré

du maître, mais plutôt du fait que l'artiste en ait eu l'idée originale, l'*inventio*. Une telle organisation de son atelier a permis à Rubens non seulement de répondre aux commandes de nombreux souverains européens, des autorités publiques et des institutions religieuses, mais surtout d'exploiter de manière prolifique son imagination créatrice en perpétuelle ébullition.

### Un peintre baroque au service de la propagande catholique

L'art baroque naît pendant la reconquête catholique de la contre-réforme qui réagit face au protestantisme né au XVI<sup>e</sup> siècle. Cet art veut impressionner, toucher les sens, éblouir le spectateur, tout en réaffirmant les dogmes et les principes du catholicisme. Il exploite la dynamique du mouvement, les vifs contrastes de clair-obscur et l'effet du trompe-l'œil. L'Église et, particulièrement le nouvel ordre religieux des jésuites, ont très tôt compris l'intérêt de la mise en scène religieuse dont Rubens est devenu le maître incontesté. Ainsi, la puissance des images rubénianes transmet un message théologique, attire l'attention des fidèles et suscite leur compassion. Ses œuvres religieuses sont des instruments de propagande iconographique de la contre-réforme.

### Un florilège rubénien provenant de Vienne

Grâce au legs du comte Lamberg (1740-1822), l'Académie des Beaux-Arts de Vienne possède vingt-huit tableaux de Rubens dont dix-huit sont exposés à Bruxelles. Fait remarquable, à une époque où Vienne ne jure que par le classicisme, Lamberg avait su reconnaître la valeur esthétique des œuvres du maître anversois. Pour des raisons pratiques, le comte a réuni une

collection de petits formats en acquérant essentiellement des *bozetti* (esquisses à l'huile remises aux collaborateurs afin qu'ils reportent la composition au format imposé par le contrat) et des *modelli* (projets très élaborés soumis au commanditaire pour approbation). Ainsi, l'Académie viennoise peut se targuer de réunir seize peintures identifiées comme étant intégralement de la main du maître. L'exposition permettra au visiteur de plonger dans l'univers fougueux et coloré de Rubens où la spontanéité du pinceau, le goût pour les empâtements opposés à de subtils glacis, l'étude de la lumière, la dynamique de la composition et le sens aigu de la mise en scène donnent à ses œuvres un caractère dramatique et passionné. Un bel échantillon de notre patrimoine à découvrir...

Vu la spécificité des œuvres présentées, une visite guidée ou une bonne préparation semble nécessaire pour apprécier pleinement cette exposition.

Sandrine Smets

*Esther devant Assuérus* (1620)  
huile sur bois. Esquisse pour un des plafonds de l'église des Jésuites à Anvers.  
© Gemäldegalerie der Akademie der bildenden Künste Wien

Hôtel de Ville de Bruxelles jusqu'au 28 juillet 2002.  
Ouvert tous les jours de 11 h à 18 h, sauf le lundi.  
Catalogue très intéressant: 29 €.

Jean-Pierre Maury

# Un cheminement construit

*Dieu écrit droit avec des lignes courbes (proverbe portugais).*

**S**i la peinture demeure l'une des plus anciennes et des plus hautes des expressions artistiques, il aura néanmoins fallu plus de 15 000 ans pour qu'elle acquière une autonomie abstraite délibérée; il aura fallu attendre les débuts du XX<sup>e</sup> siècle pour assister à l'accouchement difficile mais irrémédiable du genre. Kazimir Malevitch ose *Le Carré noir* suprématiste en 1914 alors que son

On assista même à des querelles définitives pour une diagonale de travers. L'huile fit tache et se répandit de par le monde, l'abstraction, comme un messie trop longtemps attendu, fut partout accueillie, décryptée, améliorée et transcendée car comme disait Kandinsky: «Créer une œuvre, c'est créer un monde, l'Art ne peut être grand que s'il est en contact avec les forces cosmiques et s'il accepte de s'y subordonner».

De Mondrian à Rothko, de Zao Wou-Ki à Tapiès, l'abstraction se fit informelle, tachiste, expressionniste, matiériste, minimaliste ou monochrome. Nouvelle Babel, elle se mit à parler tous les idiomes, alliant spatialité et dynamique, couleur et achromie, fluidité et matière, instinct et mesure.

Dès 1968, Jean-Pierre Maury (Bruxelles, 1948) a choisi le chemin de la mesure, utilisant volontiers comme Braque la règle métaphorique qui corrige l'excès intempestif de l'émotion. Il a aussi privilégié les outils de son époque, l'ordinateur et ses programmes ainsi qu'il l'écrira en 1981: «La programmation est une œuvre informative qui se disperse, éclate, sous forme d'ensembles plastiques fonctionnels à plusieurs niveaux expressifs qui, en fin de compte, l'illustrent. Ce qui apparaît au premier regard, ce sont des structures géométriques, mais une lecture moins hâtive laisse entrevoir que la finalité actuelle de mon travail est d'ordre méthodologique et non d'ordre esthétique: j'entends par là que la méthode, et surtout la prise de conscience de son existence, parallèlement à la nécessité de réaliser des ensembles plastiques fonctionnels, prime sur le choix contingent de ce qui n'est qu'un moyen: la forme géométrique».

Mais la boîte de Pandore était dorénavant ouverte. L'un et l'autre concurent bien quelques interrogations muettes et quelques remords mais le pas était franchi, et cet art radical qui défiait tous les codes esthétiques existants se vit rapidement codifié.

MDF933041-1993, acrylique (Courtesy Quadri, Bruxelles).

compatriote, Wassili Kandinsky avait déjà commis *L'Arc noir* en 1910. Pour le second, on parlera bientôt d'abstraction lyrique tandis que le suprématisme du premier viendra s'intégrer dans l'art abstrait géométrique. On affinera encore par la suite ces deux termes en leur adjoignant le qualificatif «chaud» ou «froid» selon l'usage des couleurs.

Mais la boîte de Pandore était dorénavant ouverte. L'un et l'autre concurent bien quelques interrogations muettes et quelques remords mais le pas était franchi, et cet art radical qui défiait tous les codes esthétiques existants se vit rapidement codifié.

Jean-Pierre Maury expose jusqu'au 30 juillet 2002 au Gesellschaft Für Kunst und Gestaltung, Hochstadtringen, 22 August - Macke platz, Bonn.

ouverte sur un monde de sensations subtiles où dialoguent l'œil et l'esprit?

«L'art ne reproduit pas le visible, il rend visible» dira Paul Klee. Jean-Pierre Maury n'ignore rien de cette culture abstraite. Très tôt, il retrouva et fréquenta des Walter Leblanc, des Jo Delahaut et des Marcel-Louis Baugniet. C'est d'ailleurs avec ces deux derniers qu'il fondera le groupe de la revue *Mesures Art International* qui, de 1988 à 1995, témoigneront «de la vivacité et de la verdeur de l'art d'esprit construit», ainsi qu'il l'écrira plus tard.

Plus que le cercle et le triangle, c'est à la croix et au carré qu'il a donné ses préférences, superposant des trames sérielles de manière apparemment chaotique, il joue au phénomène optique du miroir fragmenté sur un pavement mouvant ou une voûte céleste.

Jean-Pierre Maury travaille sur une mathématique de la rupture, faux chaos pour un vrai dédale, rejoignant sur la mosaïque de l'histoire l'idée de Kandinsky: «Quiconque s'enfonce dans les profondeurs de son art, en quête de trésors invisibles, travaille à éléver cette pyramide spirituelle qui atteindra le ciel». ■

Ben Durant

## Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

### s.a. Tielemans

#### Maison fondée en 1875

spécialisée dans l'organisation de

### FUNÉRAILLES CIVILES

#### DE TOUTES CLASSES

#### ET CRÉMATION

Chaussée d'Alsemberg 19

1060 Bruxelles

Tél. 537.05.64

Direction:

Michèle et Jacques Delrieu-Raulier